

Rapport de Gestion de la Municipalité de



<i>Page 3</i>	Rapport de l'auditeur sur les comptes annuels
<i>Page 4</i>	Liste des ententes intercommunales
<i>Page 5</i>	Comptes de la déchèterie de Praz-Libon et rapport d'activité
<i>Page 11</i>	Comptes du BTI (Bureau Technique Intercommunal) et rapport d'activité
<i>Page 32</i>	Rapport de gestion du Comité de Direction de l'ASICC (Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier)
<i>Page 33</i>	Rapport d'activités de la CORAT Riviera (Commission consultative régionale pour l'Aménagement du Territoire)
<i>Page 36</i>	Rapport d'activités de la Commission Prévention Riviera
<i>Page 41</i>	Bref résumé de l'exercice 2023 de l'ARAS (Association Régionale d'Action Sociale Riviera)
<i>Page 43</i>	Rapport d'activités du SAI (Service des Affaires Intercommunales de la Riviera)
<i>Page 44</i>	Rapport d'activités de Agglomération Rivelac

Exercice 2024

Annexes



AV. PAUL-CERESOLE 12
TELEPHONE 021 925 30 50
CCP 18-25928-2

ADRESSE POSTALE :
CASE POSTALE 396
1800 VEVEY 1

Au conseil communal de la
Commune de Corsier-sur-Vevey

Corsier-sur-Vevey

Vevey, le 2 mai 2025

Rapport de l'auditeur sur les comptes communaux annuels 2024

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,


Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels ci-joints de la Commune de Corsier-sur-Vevey, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et le rappel des ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de la Commune de Corsier-sur-Vevey alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 *Review (examen succinct) d'états financiers*. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels de la Commune de Corsier-sur-Vevey ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

FIDUCIAIRE JEAN-CHRISTOPHE GROSS SA


Simon Guignard

Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé


Philippe Durussel

Réviseur agréé

Collaborations intercommunales au sens des directives du DIS

Etat au 31.12.2024

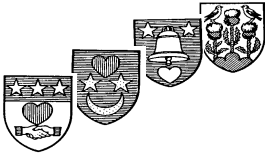
<u>Entité</u>	<u>Forme juridique</u>	<u>Réviseur agréé</u>
Association Régionale d'Action Sociale de la Riviera (ARAS)	Association de communes	SCF Révision SA
Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier (ASICC)	Association de communes	Fiduciaire Jean-Christophe Gross SA
Association Sécurité Riviera (ASR)	Association de communes	Fidal Fiduciaire Lambelet SA
Commission Intercommunale de la taxe de séjour	Entente intercommunale	Fidinter SA
Commission Intercommunale de Lavaux (CIL)	Entente intercommunale	Aucun
Communauté Intercommunale d'Equipement du Haut-Léman (CIEHL)	Entente intercommunale	PKF Fiduciaire SA
Fonds culturel de la Riviera (FCR)	Entente intercommunale	PKF Fiduciaire SA
Service Intercommunal de Gestion (SIGE)	Association de communes	Fiduciaire Jean-Christophe Gross SA

Collaborations intercommunales (hors liste DIS)

Etat au 31.12.2024

<u>Entité</u>	<u>Forme juridique</u>	<u>Réviseur agréé</u>
Association régionale de la Riviera pour la préparation à la retraite	Association de droit privé	---
Bureau Technique Intercommunal (BTI)	Convention municipale	Fiduciaire Jean-Christophe Gross SA (via comptes communaux de Corsier-sur-Vevey)
Déchèterie intercommunale de Praz-Libon	Convention municipale	Fiduciaire Jean-Christophe Gross SA (via comptes communaux de Corsier-sur-Vevey)
Groupement forestier de la Veveyse	Corporation de droit public spécifique (loi forestière)	---
Montreux-Vevey Tourisme (MVT)	Association de droit privé	---
Promove	Association de droit privé	---
Réseau LAC (Accueil de jour des enfants)	Convention mixte	Chaque exploitant de structures du Réseau est soumis, selon son statut juridique, aux contrôles légaux de sa comptabilité et ses comptes

Liste non exhaustive

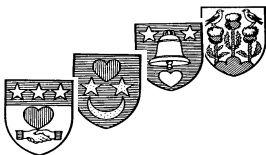


CORSIER-SUR-VEVEY

Déchèterie de Praz-Libon

COMPTES 2024

Version 1.3 - 24.02.2025



Commentaires des Comptes 2024

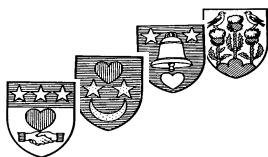
REVENUS

4354.06	Rétrocession verre et divers	
4354.01	Rétrocession PET	
4354.02	Rétrocession équip. électroniques	
4354.03	Rétrocession papiers	Pas de rétrocession "papier" en 2024
4354.04	Rétrocession ferraille légère	Diminution du montant de reprise de la ferraille
4354.05	Rétrocession cuivre / cannettes / ferraille mélangée	
4354.09	Rétrocession autres et divers	
4359.03	Encaissements cartes "entreprise"	

TOTAL "REVENUS"

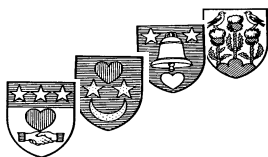
FRAIS d'EXPLOITATION

3900.08	Ressources en personnel fournies par la voirie	
3091.00	Frais de formation	Cours Cosedec - formation diplôme de spécialiste en déchèterie
3120.00	Eau, énergie, combustible,...	
3113.00	Achat matériel/équipement	Achats inférieurs aux prévisions
3141.00	Entretien/travaux divers	
3161.00	Location du sol	950 m2 à CHF 7.00/an
3163.00	Location des infrastructures	Pas location de cabines WC en 2024 (achat de toilettes sèches)
3182.00	Frais de téléphone et internet	
3185.00	Frais d'administration	Gestion comptable par Corsier et honoraires marché public
3186.00	Assurances et frais divers	
3188.00	Transport et élimination	Selon volumes et coûts 2024



Comptes 2024

	COMPTES 2024	BUDGET 2024	COMPTES 2023
REVENUS			
4354.06 Rétrocession verre et divers	3 782.10	4 000.00	3 191.72
4354.01 Rétrocession PET	420.35	1 000.00	429.70
4354.02 Rétrocession équip. électroniques	7 877.20	7 000.00	6 802.02
4354.03 Rétrocession papiers	-	2 000.00	-
4354.04 Rétrocession ferraille légère	2 815.20	9 000.00	6 075.25
4354.05 Rétrocession cuivre / cannettes / ferraille mélangée	-	1 000.00	-
4354.09 Rétrocession autres et divers	171.00	500.00	152.50
4359.03 Encaissements cartes "entreprise"	3 885.40	2 000.00	2 326.90
TOTAL "REVENUS"	18 951.25	26 500.00	18 978.09
FRAIS d'EXPLOITATION			
3900.08 Ressources en personnel fournies par la voirie	136 500.00	136 500.00	130 000.00
3091.00 Frais de formation	5 850.00	-	1 180.00
3120.00 Eau, énergie, combustible,...	2 137.00	2 000.00	2 580.40
3113.00 Achat matériel/équipement	2 573.10	20 000.00	19 430.65
3141.00 Entretien/travaux divers	11 553.90	15 000.00	10 578.80
3161.00 Location du sol	6 650.00	6 650.00	6 650.00
3163.00 Location des infrastructures	0.00	3 000.00	2 280.00
3182.00 Frais de téléphone et internet	1 484.00	1 350.00	1 328.00
3185.00 Frais d'administration	17 744.25	13 000.00	15 794.40
3186.00 Assurances et frais divers	987.00	1 000.00	987.05
3188.00 Transport et élimination	180 820.45	220 000.00	199 632.65
TOTAL "FRAIS d'EXPLOITATION"	366 299.70	418 500.00	390 441.95
COÛT de FONCTIONNEMENT de la déchèterie	347 348.45	392 000.00	371 463.86
REPARTITION INTERCOMMUNALE			
Corsier ⇒	3 429 31.38%	108 981.42 31.44%	123 234.55 31.44%
Corseaux ⇒	2 339 21.40%	74 338.71 21.55%	84 462.85 21.55%
Chardonne ⇒	3 243 29.67%	103 069.94 29.81%	116 864.10 29.81%
Jongny ⇒	1 918 17.55%	60 958.38 17.20%	67 438.50 17.20%
TOTAL REPARTITION	31.78 100.00%	347 348.45 100.00%	392 000.00 100.00%
	<i>par habitant</i>		
Total de ctrl	0.00	0.00	0.00



Statistiques 2023/2024

2023					
Passages	%	Population *	%		
Corsier	↔	5 789	31.55%	3 366	31.44%
Corseaux	↔	3 974	21.66%	2 307	21.55%
Chardonne	↔	5 368	29.26%	3 192	29.81%
Jongny	↔	3 217	17.53%	1 842	17.20%
1'268.84 tonnes représentant	↔	18 348	100.00%	10 707	100.00%

* au 31.12.2022

2024					
Passages	%	Population **	%		
Corsier	↔	7 862	37.57%	3 429	31.38%
Corseaux	↔	4 174	19.94%	2 339	21.40%
Chardonne	↔	5 638	26.94%	3 243	29.67%
Jongny	↔	3 254	15.55%	1 918	17.55%
1'220.54 tonnes représentant	↔	20 928	100.00%	10 929	100.00%

** au 31.12.2023

Variation 2023/2024					
Passages	%	Population	%		
Corsier	↔	2 073	35.81%	63	1.87%
Corseaux	↔	200	5.03%	32	1.39%
Chardonne	↔	270	5.03%	51	1.60%
Jongny	↔	37	1.15%	76	4.13%
- 48.3 tonnes représentant (soit une diminution de 3.8%)	↔	2 580	14.06%	222	2.07%

Déchèterie « En Praz-Libon » - Rapport d'activité 2024

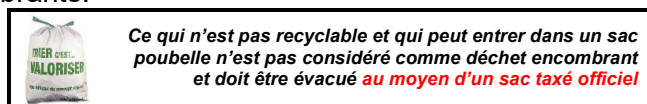
Depuis la reprise de la gestion de la déchèterie de Praz-Libon par la commune de Corsier-sur-Vevey le 1^{er} janvier 2021, son bon fonctionnement et l'organisation du site ont été confiés à M. Francisco Zeferino, lequel a été accompagné dans sa tâche par M. Loïc Brancourt, lequel a été remplacé, dès mai 2024 par Mme Peggy Dahmani. Ce renfort a permis d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des usagers notamment les samedis.

Au cours de l'année en question, différentes nouvelles matières ont été récoltées. A ce jour, c'est un peu moins de 60 matières et matériaux différents qui sont récupérés et triés à la déchèterie de Praz-Libon.

En terme quantitatif, la structure mise en place a permis de réceptionner durant l'année 2024 les volumes de déchets suivants :

Type de matière	Tonnage 2024	Tonnage 2023	Tonnage 2022	Exutoire
Benne encombrants	128.68	150.05	141.48	SATOM Monthey
Benne papier	17.08	31.25	35.28	Sogetri Roche SA
Benne bois	200.48	216.40	229.64	SATOM Monthey
Benne inerte	174.20	181.06	187.98	Carrière d'Arvel
Benne verre trié	27.72	38.32	30.24	Vetropack St-Prex
Déchets verts/branches/gazon	431.18	436.96	398.76	SATOM Villeneuve
GastroVert	30.45	0.00	0.00	SATOM Villeneuve
PET (bigbags)	9.97	1.38	1.47	Petrecycling Roche
Textiles	15.80	17.00	16.19	CRTO Monthey
Fer léger	80.83	100.39	102.14	Sogetri Roche SA
Fil isolé cuivre 30-35 %	0.00	0.50	0.45	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Aluminium, boîtes	0.00	0.36	0.41	Sogetri Roche SA
Carton	49.20	32.62	39.38	Sogetri Roche SA
Appareils Swico	12.16	14.56	23.26	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Petits appareils S.EN.S	13.80	12.93	11.88	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Frigos	6.32	8.20	6.60	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Lave-vaisselle, four	8.00	9.15	6.49	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Déchets spéciaux	9.74	10.08	12.37	Cridec SA Eclépens/SATOM/Tridel
Polystyrène (sagex)	* 1.17	1.22	1.09	Swisspor Châtel-St-Denis
Huiles	1.61	2.636	1.93	SATOM Monthey
Divers (amiante, etc.)	2.15	3.77	4.40	Divers
Tonnage total	1'220.54	1'268.84	1'251.44	* (soit 69,0 m ³)

En 2024, et par rapport à 2023, il a été récupéré 48.3 to en moins (-3.8%), ce qui représente un total moyen par habitant de 111.68 kg (118.47 kg en 2023), soit un volume de déchets relativement stable. Cette situation s'explique par un contrôle constant et efficace des apports de déchets d'entreprises (provenance/domiciliation des entreprises fréquentant la déchèterie et limitation des volumes admis) et par le refus systématique de dépôt de sacs noirs et d'objets dont le volume peut entrer dans des sacs taxés et dès lors interdits d'élimination via le compacteur à encombrants.



Par rapport à l'année précédente, le nombre d'entrées à la déchèterie a augmenté (20'928 passages, soit une augmentation d'environ 14.1 %) alors que le nombre d'habitants du Cercle augmentait de 2.1%.

Les informations et directives relatives à la déchèterie de Praz-Libon sont disponibles sur www.dechetscerclecorsier.ch.

Pour rappel, chaque ménage est au bénéfice d'une carte citoyenne « ménage ». Les entreprises locales doivent, quant à elles, obtenir une carte citoyenne « entreprise » auprès de chaque administration concernée.

L'aménagement du site de la déchèterie et son organisation ont pour but d'améliorer et rationaliser le travail sur place. Parallèlement un effort d'information visant à optimiser la qualité du tri des déchets a également été faite auprès des citoyens, essentiellement au niveau des matières devant être éliminées via les sacs taxés.

La signalétique a été améliorée et unifiée pour l'ensemble des informations déchets au sein des communes du cercle, tout comme au niveau de la déchèterie de Praz-Libon. Ces mesures et changements ont été globalement bien accueillis et acceptés par la plupart des usagers.

Des remarques et quelques avertissements ont néanmoins été nécessaires auprès de citoyens et entreprises ayant un comportement inadéquat ou de mauvaises habitudes dans notre déchèterie. Un contrôle plus régulier et intensif des cartes citoyennes utilisées par les entreprises a notamment été instauré, ce qui a permis de réduire abus et attitudes non conformes.

Le poids moyen déposé par passage représente près de 58.5 kg, quantité légèrement inférieure à 2023 (69 kg).

Les cours sur le marché des matières premières étant très volatiles, cela a bien entendu une incidence directe sur le prix de revente des matières recyclées. En effet, si en début 2024 il a été possible, pour le papier/carton, de toucher un montant situé aux alentours de CHF 170.00 par tonne, le cours de ce même papier/carton est tombé en dessous de CHF 0.00 en fin d'année ! Il a même fallu payer, jusqu'à CHF 40.00 la tonne pour son traitement. Il en va de même pour plusieurs autres matières récoltées (ferraille, électronique, alu, ...).

Au cours de l'année écoulée, un appel d'offre (marché public) a été lancé en vue de l'adjudication de la collecte et des exutoires des déchets de la déchèterie pour les années à venir (dès 2025). Grâce à celui-ci, il sera possible d'avoir une meilleure maîtrise malgré la volatilité des prix liés aux matières premières, notamment par le fait que les négociations ont été conduites sur la base d'un prix moyen annuel de recyclage des déchets. Cette procédure a mené à retenir au final plus qu'un seul prestataire pour le transport des différentes matières.

S'il est heureux de constater une réduction sensible des coûts de l'exploitation de la déchèterie pour l'an dernier (CHF 31.78 par habitants en 2024, CHF 34.69 par habitant en 2023, CHF 28.75 par habitant en 2022), ceux-ci n'en restent pas moins non négligeables et incontournables, d'où la nécessité d'une attention permanente et sans relâche de la part du personnel en charge de cette gestion ainsi que des autorités, afin de maîtriser au mieux des coûts assumés d'une manière ou d'une autre par la population.

Il est profité de ce rapport pour remercier toutes celles et ceux qui, au quotidien et tout au long de l'année, ont pris conscience de l'importance du tri de leurs déchets et minimisent, par leur comportement responsable et constant, l'impact de ceux-ci. Merci à tous les citoyennes et citoyens pour leurs efforts.

CERCLE DE CORSIER

BUREAU TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

COMPTES 2024

Version 1.2 - 17.02.2025

Commentaires des Comptes 2024

PERSONNEL

3011.00 Salaires	10 EPT y c. CDD (voir #3080.00) + 1 apprenti
3030.00 Charges sociales	
3060.00 Indemnités de déplacement	
3080.00 Personnel intérimaire	Contrat à durée déterminée sous #3011.00
3090.00 Recrutement du personnel	
3091.00 Formation du personnel	
4361.00 Remboursement de traitements	Remboursements indemnités accident et maladie

FRAIS d'EXPLOITATION

3101.00 Fournitures de bureau	
3102.00 Abonnements et cotisations	
3109.00 Photocopieuse	
3112.00 Informatique (achat matériel)	
3113.00 Achat de machines/mat.exploit./mobilier	
3135.00 Achats directs par BTI	Modélisation 3D non prévue au budget (opportunité pour PACom)
3141.00 Entretien divers	Pas d'entretien en 2024
3150.00 Informatique (maintenance)	
3150.01 Cartoriviera (maintenance)	
3161.00 Location bureaux (y c. chauffage et éclairage)	
3181.00 Taxes postales	
3182.00 Communications (tél.)	Passage à la fibre optique
3182.01 Communications (natel)	
3184.00 Sécurité au travail	
3185.00 Frais d'administration	Y compris frais juridiques RH
3186.00 Assurances (R.C., ECA, vol)	Réduction de primes et participation aux excédents en 2023
3189.01 Màj des données cadastrales	
3189.02 Conciergerie	
3199.00 Frais divers	Selon décompte horaire effectif

	COMPTES 2024	BUDGET 2024	COMPTES 2023
PERSONNEL			
3011.00 Salaires	1 106 108.35	1 030 000.00	979 400.15
3030.00 Charges sociales	302 012.50	296 500.00	275 038.25
3060.00 Indemnités de déplacement	19 813.50	17 500.00	15 136.20
3080.00 Personnel intérimaire	-	90 000.00	-
3090.00 Recrutement du personnel	-	-	-
3091.00 Formation du personnel	12 861.55	13 000.00	12 715.00
4361.00 Remboursement de traitements	-19 786.25	-	-
TOTAL "PERSONNEL"	1 421 009.65	1 447 000.00	1 282 289.60
FRAIS d'EXPLOITATION			
3101.00 Fournitures de bureau	3 213.45	5 000.00	2 944.65
3102.00 Abonnements et cotisations	1 828.00	4 600.00	2 414.00
3109.00 Photocopieuse	6 690.80	6 600.00	6 539.60
3112.00 Informatique (achat matériel)	5 836.60	6 000.00	9 950.00
3113.00 Achat de machines/mat.exploit./mobilier	3 913.70	4 000.00	10 982.10
3135.00 Achats directs par BTI	47 394.55	8 200.00	20 141.60
3141.00 Entretien divers	-	1 500.00	998.60
3150.00 Informatique (maintenance)	14 140.10	20 000.00	24 530.40
3150.01 Cartoriviera (maintenance)	13 009.00	13 100.00	12 948.00
3161.00 Location bureaux (y c. chauffage et éclairage)	88 544.00	88 600.00	88 544.00
3181.00 Taxes postales	835.60	1 500.00	1 088.55
3182.00 Communications (tél.)	9 036.50	8 500.00	8 354.70
3182.01 Communications (natel)	2 166.75	2 000.00	2 037.60
3184.00 Sécurité au travail	1 097.65	5 000.00	2 295.45
3185.00 Frais d'administration	11 052.40	9 500.00	9 734.40
3186.00 Assurances (R.C., ECA, vol)	5 192.55	6 500.00	5 359.25
3189.01 Màj des données cadastrales	-	1 300.00	861.60
3189.02 Conciergerie	11 463.90	11 000.00	11 729.50
3199.00 Frais divers	5 391.85	5 500.00	5 324.50
TOTAL "FRAIS d'EXPLOITATION"	230 807.40	208 400.00	226 778.50
COÛT de FONCTIONNEMENT du BTI	1 651 817.05	1 655 400.00	1 509 068.10
REPARTITION INTERCOMMUNALE			
Corsier ⇒	27.22% 449 561.00	26.52% 438 930.00	26.75% 403 676.20
Corseaux ⇒	23.30% 384 881.25	24.03% 397 770.00	22.63% 341 541.65
Chardonne ⇒	30.33% 500 921.90	28.81% 476 950.00	29.82% 450 043.00
Jongny ⇒	19.16% 316 452.90	20.64% 341 750.00	20.79% 313 807.25
TOTAL REPARTITION	100.00% 1 651 817.05	100.00% 1 655 400.00	100.00% 1 509 068.10
Total de ctrl	0.00	0.00	0.00

Répartition des charges entre les communes

PERSONNEL

		Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny
3011.00 Salaires	H. eff.	303 435.99	257 417.43	337 023.67	208 231.26
3030.00 Charges sociales	H. eff.	28 844.35	24 469.87	32 037.16	19 794.27
3040.00 Cotisations Caisse de pension	H. eff.	49 019.32	41 585.13	54 445.32	33 639.23
3050.00 Cotisations autres assurances de personnes	H. eff.	4 986.69	4 230.41	5 538.67	3 422.08
3060.00 Indemnités de déplacement	H. eff.	5 435.39	4 611.07	6 037.04	3 730.01
3080.00 Personnel intérimaire	H. eff.	-	-	-	-
3090.00 Recrutement du personnel	4/4	-	-	-	-
3091.00 Formation du personnel	4/4	3 215.39	3 215.39	3 215.39	3 215.39
4361.00 Remboursement de traitements	H. eff.	-5 427.91	-4 604.73	-6 028.74	-3 724.88

TOTAL "PERSONNEL"

389 509.21 330 924.57 432 268.51 268 307.37

FRAIS d'EXPLOITATION

3101.00 Fournitures de bureau	% moy.	842.09	746.62	998.13	626.61
3102.00 Abonnements et cotisations	% moy.	479.03	424.72	567.80	356.46
3109.00 Photocopieuse	% moy.	1 753.33	1 554.54	2 078.24	1 304.69
3112.00 Informatique (achat matériel)	4/4	1 459.15	1 459.15	1 459.15	1 459.15
3113.00 Achat de machines/mat.exploit./mobilier	4/4	978.43	978.43	978.43	978.43
3135.00 Achats directs par BTI	Déc. ind.	1 066.25	1 085.20	2 365.60	718.50
Achats directs par BTI	4/4	10 539.75	10 539.75	10 539.75	10 539.75
3141.00 Entretien divers	% moy.	-	-	-	-
3150.00 Informatique (maintenance)	4/4	3 535.03	3 535.03	3 535.03	3 535.03
3150.01 Informatique (maintenance - Cartoriviera)	Déc. ind.	4 155.00	2 207.00	4 648.00	1 999.00
Informatique (maintenance - Cartoriviera)	4/4	-	-	-	-
3161.00 Location bureaux (y.c. chauffage & éclairage)	% moy.	23 203.03	20 572.37	27 502.75	17 265.84
3181.00 Taxes postales	% moy.	218.97	194.14	259.55	162.94
3182.00 Communications (tél.)	% moy.	2 368.02	2 099.55	2 806.84	1 762.09
3182.01 Communications (natel)	% moy.	567.80	503.42	673.02	422.51
3184.00 Sécurité au travail	4/4	274.41	274.41	274.41	274.41
3185.00 Frais d'administration	% moy.	2 896.29	2 567.92	3 433.00	2 155.19
3186.00 Assurances (R.C., ECA, vol)	4/4	1 298.14	1 298.14	1 298.14	1 298.14
3189.02 Conciergerie	% moy.	3 004.12	2 663.53	3 560.82	2 235.43
3199.00 Frais divers	% moy.	1 412.94	1 252.75	1 674.77	1 051.40

TOTAL "FRAIS d'EXPLOITATION"

60 051.77 53 956.66 68 653.41 48 145.56

COÛT de FONCTIONNEMENT du BTI

449 561.00 384 881.25 500 921.90 316 452.90

27.216% 23.300% 30.326% 19.158%

1 651 817.05

100.00%

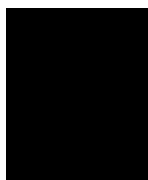
H. eff. = selon ventilation des heures individuelles effectives

% moy. = selon répartition globale (moyenne) des heures payées

4/4 = divisé par 4

Déc. ind. = selon détail par commune

COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY



RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BTI EN 2024

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Bureau Technique Intercommunal : un service public

Le Bureau Technique Intercommunal est un service public chargé de contrôler le respect de l'application des dispositions légales concernant la police des constructions, le génie civil ainsi que l'aménagement du territoire. Il est appelé non seulement à renseigner le citoyen (architectes, propriétaires ou autres) sur de nombreux éléments techniques, mais également à résoudre certaines problématiques liées à ses domaines d'activité.

Le Bureau Technique Intercommunal est notamment chargé d'effectuer les tâches suivantes :

- Informer sur les projets et travaux à l'étude ou en cours ;
- Informer sur l'équipement et la situation cadastrale des terrains ;
- Renseigner sur les cartes de dangers naturels ;
- Informer sur la protection civile en collaboration avec les instances cantonales ;
- Informer sur les travaux de génie civil et d'épuration ainsi que sur tous les problèmes techniques de sa compétence ;
- Analyser, accompagner et suivre les dossiers d'aménagement du territoire (PGA, PPA, PQ) ;
- Assister les propriétaires en cas de pollution ou d'obstruction de canalisations ;
- Collaborer à des études diverses, proposer un programme d'entretien des routes et d'assainissement et contrôles caméras ;
- Collaborer à des études diverses, programmes d'assainissement, etc. ;
- Collaborer avec les bureaux privés, chargés par la Municipalité de faire des études diverses, notamment d'assainissement, et de procéder ensuite au suivi du chantier avec les bureaux ;
- Acquérir, mettre à jour et diffuser les données communales au travers du SIT ;
- Dans certaines limites, orienter les propriétaires afin de les aider à résoudre les problèmes de droit privé relatifs aux constructions, aménagements divers, plantations, etc. ;
- Préparer les dossiers de mise à l'enquête publique pour la police des constructions, l'aménagement du territoire et les abattages d'arbres ainsi que renseigner la population pendant la période de consultation ;
- Gérer les dossiers d'archive de police des constructions ;
- Participer aux séances dans le cadre de procédures judiciaires ;
- Rédiger diverses correspondances BTI et préparer des projets de courriers municipaux ;

2. ORGANISATION DU BUREAU TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

2.1. Comité de direction

Le comité directeur du BTI est composé de quatre membres de l'exécutif, soit un membre pour chacune des quatre communes, ainsi que du responsable du BTI.

Pour la législature 2021-2026, le comité de direction est composé des membres suivants au 31 décembre 2024 :

- M. Jean-Luc Sansonnens, président, municipal, Jongny
- Mme Arianne Rouge, syndique, Corsier-sur-Vevey
- M. Christian Minacci, syndic, Corseaux
- Mme Elise Neyroud, municipale, Chardonne
- M. David Ferrari, chef de service du BTI

Le suivi administratif pour les tâches de secrétariat, notamment la rédaction du procès-verbal des séances de comité de direction, est effectué par la responsable administrative, Mme Sabrina Paolini.

2.2. Responsable du Bureau Technique Intercommunal et organisation interne

Le responsable du Bureau Technique Intercommunal, M. David Ferrari, est notamment chargé de participer à différentes séances afin d'assurer une gestion optimale des dossiers - en cours et à traiter - d'aménagement du territoire, de police des constructions et travaux, soit en 2024 :

- 3 séances de commission consultative d'urbanisme ;
- 12 séances du comité de direction du BTI ;
- Suivi des dossiers d'aménagement du territoire et révision des PACom ;
- Établissement du budget annuel, contrôle des factures et comptes.

En ce qui concerne le secteur des travaux, le responsable du BTI :

- Participe à une séance semestrielle d'information et de coordination des travaux communaux pour, et avec, les services industriels ;
- Organise et participe à des séances de coordination avec délégations municipales, commissions ad hoc, représentants de l'état, mandataires ou propriétaires, services industriels, etc.

Il participe également à des séances d'information et d'études d'aménagement du territoire, de police des constructions et autres domaines tels que CORAT, projet d'agglomération (Agglorivelac), SRGZA (Stratégie régionale de gestion des zones d'activités) et ECA, diverses études régionales de transports et urbanisme.

Enfin, il est chargé d'assister ou de représenter la Municipalité lors de :

- Études ou séances relatives à l'application des lois et des règlements en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions ;
- Procédures devant les tribunaux ;
- Contacts avec les services de l'État ;
- Contacts avec les mandataires ou les propriétaires.

2.3 Police des constructions

Le responsable de la police des constructions, M. Hervé Martinez, supervise et coordonne le travail des techniciens et se charge également des :

- Séances de commission consultative d'urbanisme : 3 séances en 2024
- Séances hebdomadaires de transmission des dossiers avec le municipal délégué et le secrétaire municipal ;
- Séances au Tribunal cantonal (CDAP) ou à la préfecture (dénonciations) ;
- Gestion et conduite pour la mise en place des nouvelles procédures découlant des modifications législatives.

Les techniciens de la police des constructions sont chargés de contrôler tout projet de construction selon les différents règlements communaux, la loi et le règlement d'application sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC et RLATC) et autres règlements et normes en vigueur (énergie, AEAI, etc.).

Récapitulatif des dossiers traités en 2024

	Intercommunal	Corsier-sur-Vevey
Nouvelles demandes	350	90
Permis de construire délivrés :	142	33
- Procédure dispense d'enquête publique	81	16
- Procédure enquête publique	61	17
Taxe des permis de construire délivrés	CHF 416'611.55	CHF 79'263.25
Travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle :	158	37
- Capteurs solaires (18a LAT, 32b OAT)	82	22
- Travaux de minime importance	57	12
- Pompes à chaleur (68c RLATC et 17 RLVene)	19	3
Dossiers soumis à l'enquête publique :	102	37
- Aménagement du territoire	2	1
- Police des constructions (CAMAC)	51	17
- Enquêtes cantonales et fédérales (routes, signalisation, mensuration, CFF, etc.)	7	2
- Autres (cadastration, servitudes, etc.)	1	/
- Abattage d'arbres protégés	41	17
Contrôles techniques	151	28
Permis d'habiter/utiliser	149	26
Arrêts de travaux	6	3
Dénonciations à la Préfecture	6	4

Les techniciens ont également effectué les tâches suivantes :

- Établissement de divers plans et documents à l'intention de la Municipalité et des autres services communaux ou industriels ;
- Examen et préavis divers d'ordre technique ou administratif à la Municipalité ;
- Gestion des plaques d'immeubles, gestion des commandes et livraison lors du contrôle technique ;
- Contrôles et mise à jour des registres conformément à la LHR (loi sur l'harmonisation des registres) et au RCB (registre cantonal des bâtiments) ;
- Statistiques diverses (constructions, appartements, etc.) ;
- Développement d'applications sur le SIT intercommunal ;
- Suivi des séances et développement de l'application Cartoriviera.

Finalement, le Bureau Technique Intercommunal a procédé au suivi des dossiers pour lesquels un permis de construire avait été délivré durant les années précédentes, soit le suivi des chantiers et relance d'objets en attente, archivage des dossiers terminés.

2.4. Travaux, génie civil et SIT

M. Frédéric Schneider est le responsable du secteur travaux et génie civil. Le responsable de ce secteur supervise et coordonne le travail du secteur travaux.


Les travaux suivants ont été réalisés en 2024 :

- Campagne d'entretien par curage et contrôle caméra sur les collecteurs communaux en collaboration avec les autres communes du cercle ;
- Contrôles aux miroirs ou TV, curages, recherches et entretien de divers tronçons de collecteurs, coulisses, dépotoirs, sources, venues d'eaux et autres ouvrages ;
- Contrôles et recherches de pollutions diverses dans les canalisations d'eaux claires ou ruisseaux ;
- Contrôles de déversoirs ;
- Raccordements secondaires divers dans le cadre de la campagne d'assainissement comprenant les contacts avec les propriétaires, essais, devis, suivi des travaux et relevés des ouvrages des raccordements privés sur les collecteurs communaux, y compris reports sur le SIT ;
- Examen et préavis relatifs à l'assainissement de certains secteurs du territoire communal en système séparatif ;
- Entretien des routes et chemins communaux ;
- Constats de dégradations des chemins communaux et planification des travaux de réparation comprenant soumissions, plans, synthèses et suivi des travaux ;
- Délivrance de permis de fouille nécessitant l'organisation de restrictions de circulation, avis aux riverains, etc. ;
- Gestion et réfection définitive de fouilles sur le domaine public ;
- Contrôles et surveillance des fouilles et dépôts sur le domaine public pendant la phase de travaux ;
- Participation et suivi des chantiers communaux en cours ;
- Établissement de divers plans de signalisation et remplacement de la signalisation existante ;
- Étude et demandes de subvention pour l'entretien de chemins agricoles et ruisseaux publics ;
- Suivi et planification de l'entretien des chemins AF ;
- Constats et rapports de chutes de rochers ;
- Avant-projet, planification et réalisation des éco points et GastroVerts ;
- Établissement de divers plans et documents à l'intention de la Municipalité et d'autres services communaux ou industriels ;
- Examen et préavis divers d'ordre technique ou administratif à la Municipalité (travaux, assainissement, expropriation, contrôle d'ouvrages divers, etc.) ;
- Suivi des cas d'assurance, mobiliers urbains et éléments de voirie.

Chantiers communaux :

- *Route de l'Esplanade et rue du Château* : Projet de création de 4 nouveaux arrêts de bus LHand, en remplacement des arrêts à la Place du Temple ;
- *Pont de Fenil* : Etude de faisabilité d'une nouvelle passerelle piétonne ;
- *Route de Fenil* : Etude de réfection ;
- *Les Monts-de-Corsier* : Suivi et gestion des problèmes de ruissellements ;
- *Route de l'Esplanade* : Projet de réaménagement de la partie inférieure et prolongation de la zone 30 km/h jusqu'au Chemin Vert, 2 préavis déposés au conseil communal ;
- *Chemins AF* : Réfection des chemins des Espersiers Est, du Burgoz (partie supérieure) et du chemin de Salauroz ;
- *Route de Châtel-St-Denis* : Réfection du trottoir en estacade et du mur de soutènement ;
- *Champ de Ban* : Travaux d'urgence, de sécurisation et de remise en état suite à l'éboulement ;
- *Vieille Route* : Travaux de remise en état ponctuelle suite à un éboulement et réfection ponctuelle de la chaussée ;
- *Route de Fenil* : Inspections et étude du projet de sécurisation du ruisseau du Bornalet ;
- *Route de Fenil* : Divers sondages et études pour la réfection du mur de soutènement étayé d'urgence fin 2023 ;
- *En Moille-Saulaz* : Etude et finalisation du projet d'une nouvelle passerelle piétons sur la Veveyse en collaboration avec la commune de Blonay-St-Légier ;
- *Chemin de Bellière* : Corrections et adaptations diverses pour la gestion des eaux de ruissellement ;
- *Chemin de la Dautère* : Réfection et sécurisation du cheminement piétons ;

Permis de fouille/dépôt :

-  Durant l'année 2024, le BTI a traité 27 demandes de permis.

SIT - Mises à jour annuelles :

- Mise à jour des informations dans les bases de données ;
- Mise à jour des plans de l'ensemble de la commune ;
- Mise à jour du cadastre souterrain : relevés au GPS et contrôles systématiques sur le terrain ;
- Saisie et mise à jour de diverses couches du SIT et du Cartoriviera ;
- Migration du SIT d'Autocad-Topobase Oracle à Teksi ;
- Mise à jour du SIT arbres.

3. ETUDES ET PROJETS DIVERS

3.1 Cartoriviera

Cartoriviera est un Géoportail régional dont 13 communes et deux associations intercommunales sont partenaires. Utilisé depuis plus de 10 ans, il intègre chaque année de nouveaux développements pour répondre à l'évolution des demandes et pour mieux répondre aux besoins du public et des professionnels.

Les données pouvant être consultées sont regroupées par thèmes (cadastre, plan ville – tourisme, aménagement du territoire, infrastructures, etc.), dont certaines sont accessibles uniquement avec un compte professionnel sécurisé.

Le service Cartoriviera permet également à toute personne de s'inscrire gratuitement et d'obtenir automatiquement une alerte par e-mail pour les événements gérés par le système tels que : chantiers ferroviaires, enquêtes publiques CAMAC et hors CAMAC, permis de fouille et de dépôt sur le domaine public ainsi que les perturbations du trafic.

Cartoriviera offre encore d'autres services pour le public, notamment *Riviera Parkings* (disponibilité des parkings et tarifs) et *Signalements Riviera* (possibilité de signaler certains problèmes, tels que des luminaires défectueux ou des nids de chenilles processionnaires).

Enfin, en 2024, un vol commandé par le comité de pilotage a été effectué. Dans la couche photo aérienne, l'orthophoto ainsi que les données LIDAR sont désormais disponibles, ce qui permet notamment de visualiser les différences de canopée entre 2019 et 2024.

La liste complète des évolutions est disponible sur le site suivant : <https://www.linkedin.com/company/cartoriviera>.

En 2024, un vol de drone a été effectué pour permettre l'acquisition de données et la création d'un nouveau Géoportail 3D photoréaliste, qui a été intégré à Cartoriviera par la société UZUFLY. Il permet la visualisation des mesures de surface et de hauteur ainsi que l'intégration de projets communaux et privés. Cet outil de visualisation aide les autorités dans leur prise de décisions.

3.2 Révision du plan d'affectation communal (PACom)

Le bureau d'urbanistes Plarel SA, de concert avec le Bureau Technique Intercommunal, a poursuivi la révision des plans d'affectation communaux des 4 communes du Cercle en 2024.

La Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a rendu son examen préalable le 14 mars 2024, après 8 mois d'analyse auprès des services cantonaux. Les remarques et contraintes émises dans cet examen ont nécessité plusieurs séances entre les services cantonaux, le bureau d'urbanistes, la Municipalité et le Bureau technique intercommunal afin de modifier les plans et règlements. L'enquête publique du PACom est prévue en 2025.

Afin que le législatif dispose de toutes les informations nécessaires lors de l'adoption du préavis relatif au PACom, une commission du Conseil communal a également été nommée en 2024, elle s'est réunie une fois.

L'objectif est de faire participer les membres désignés afin d'assister aux phases précédant le préavis ; la compréhension de toutes les étapes du processus représente, en effet, un élément clé pour l'adoption du préavis.

3.3 Zone réservée selon article 46 LATC

La zone réservée instaurée sur les parcelles n^{os} 1162, 2356, 1154, 1182, 1189 et 2325 a été prolongée jusqu'au 18 juillet 2026. Néanmoins, dès le premier jour d'enquête publique du PACom, celle-ci deviendra caduque et les règles du futur PACom seront appliquées pour les parcelles concernées.

3.4 Plan d'affectation cantonal (PAC) Lavaux

Le projet de Plan d'affectation cantonal Lavaux (PAC Lavaux) a été mis à l'enquête publique durant l'été 2019. Le dossier, avec les oppositions et les propositions de modification du Conseil d'Etat, a été transmis au Grand Conseil, auquel il incombe d'approuver le PAC Lavaux et de statuer sur les oppositions reçues pendant l'enquête publique.

Un 1^{er} débat a eu lieu en 2024 au plénum. Etant donné que des modifications du projet initial impactent le droit d'opposition et celui d'être entendu et sont susceptibles d'influer sur la pesée des intérêts en présence, une enquête publique complémentaire portant uniquement sur ces modifications doit être ouverte. Les dates de l'enquête publique complémentaire ne sont pas encore connues.

3.5 Commission Consultative de Lavaux (CCL)

En 2024, le BTI a soumis 10 projets à la CCL, aucun pour la commune de Corsier-sur-Vevey.

Les dossiers soumis à la CCL exigent une documentation abondante avant qu'ils puissent faire l'objet d'une mise à l'enquête publique.

Les dossiers importants sont soumis à la commission d'urbanisme (CCU) préalablement à la CCL pour préavis.

La procédure d'enquête publique peut être rallongée par cet examen puisque la CCL se réunit une fois par mois.

3.6 Plans d'affectation communaux (PA)

PA « Carlo Hemmerling II » : Le PA a été soumis à l'enquête publique du 15 juin au 15 juillet 2024 et n'a soulevé aucune opposition recevable, il a été adopté par le Conseil communal sans amendement. Le dossier complet a été transmis à la DGTL à la fin de l'année 2024 pour approbation et mise en vigueur.

3.7 Plan directeur intercommunal (PDI) et projet d'agglomération (PA5)

L'ensemble des communes de la Riviera, du Haut-lac et de la Veveyse fribourgeoise s'est regroupé pour établir un PA5. Le plan d'agglomération (PA5) a été conçu afin que le volet stratégique puisse être entièrement repris dans le plan directeur intercommunal (PDI).

En 2024, le BTI a suivi de nombreuses séances techniques dans les volets de l'urbanisation, du paysage, des transports, de l'énergie et du tourisme.

La consultation publique a eu lieu du 19 octobre au 17 novembre 2024.

Dans le premier trimestre 2025, le projet sera déposé à l'Office fédéral du développement territorial ; le PA5 doit permettre d'obtenir des subventions cantonales et fédérales pour les infrastructures de transport.

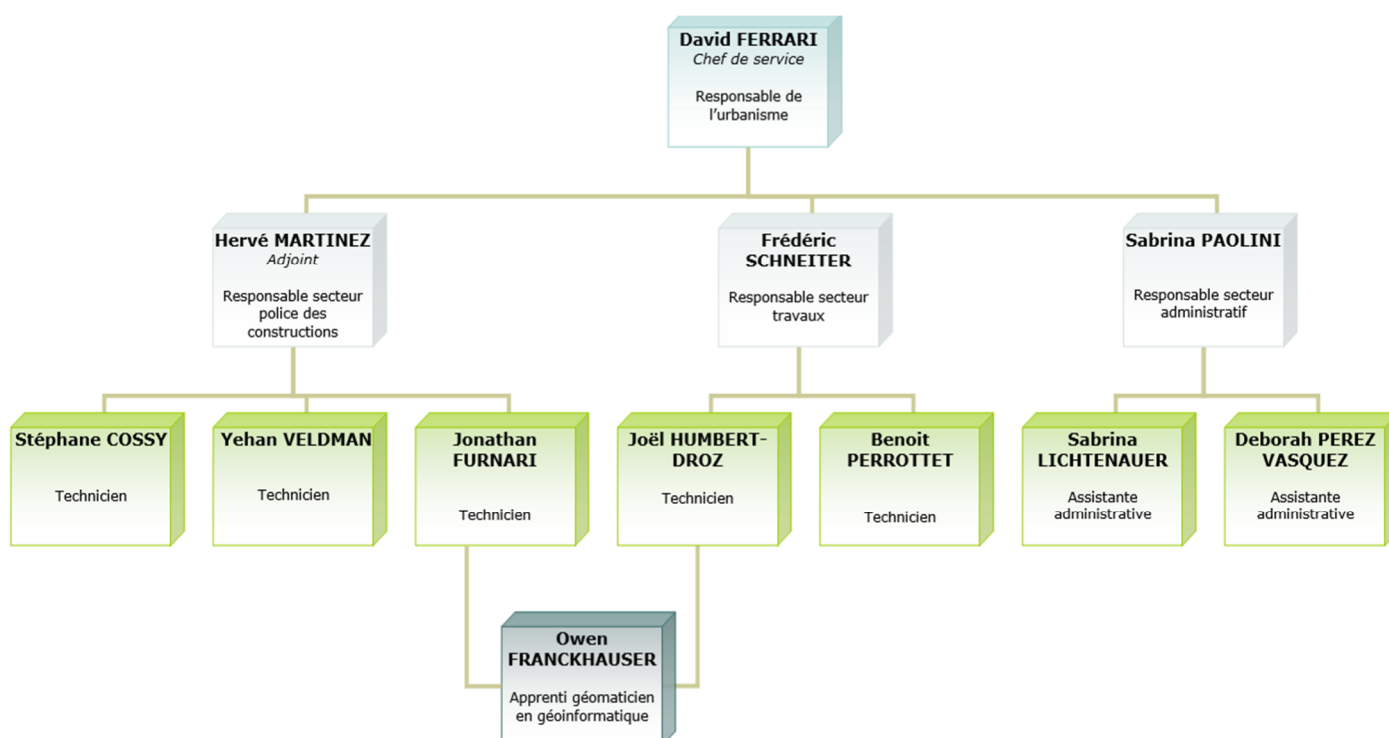
4. CONSTATS ET CONCLUSIONS

4.1. Personnel du BTI

Au 31 décembre 2024, le personnel du BTI se composait de 12 collaborateurs :

M. David Ferrari	Chef de service (100%)
M. Hervé Martinez	Adjoint et Responsable du secteur police des constructions (100%)
M. Frédéric Schneiter	Responsable du secteur travaux (100%)
M. Stéphane Cossy	Technicien, secteur police des constructions (100%)
M. Jonathan Furnari	Technicien, secteur police des constructions (100%)
M. Yehan Veldman	Technicien, secteur police des constructions (100%)
M. Joël Humbert-Droz	Technicien, secteur travaux (100%)
M. Benoit Perrottet	Technicien, secteur travaux (100%)
Mme Sabrina Paolini	Responsable administrative (80%)
Mme Sabrina Lichtenauer	Assistante administrative (60%)
Mme Deborah Perez Vasquez	Assistante administrative (60%)
M. Owen Franckhauser	Apprenti géomaticien en géoinformatique

Organigramme au 31 décembre 2024



4.2. Le personnel et l'évolution du travail du Bureau Technique

Le personnel

En 2024, le secteur de la police des constructions a été renforcé avec l'engagement de M. Yehan Veldman, pour une durée déterminée d'une année. Cependant, en raison du travail supplémentaire engendré d'un côté par la complexification du traitement des dossiers de police de constructions et, de l'autre côté, par les procédures relatives aux plans d'affectation communaux (PACom), le comité de direction du BTI a décidé de transformer ce CDD en CDI dès le 1^{er} janvier 2025.

En 2024, une nouvelle collaboratrice a remplacé Mme Maruska Hobi au sein du secteur administratif dès le 1^{er} septembre : Mme Deborah Perez Vasquez, avec un taux d'activité de 60%. Les EPT du secteur administratif ont donc diminué de 0.4 avec ce nouvel engagement puisque Madame Hobi occupait un poste à 100%.

Le nombre total d'EPT a donc été augmenté de 0.6 avec la pérennisation du nouveau poste de technicien pour l'année 2025.

L'évolution du travail du Bureau Technique

Police des constructions

En 2024, plusieurs modifications législatives sont entrées en vigueur avec une incidence sur les procédures effectuées par le BTI :

Le règlement d'application de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (RLPrPNP) entre en vigueur le 1^{er} juillet 2024. La mise en œuvre de ce droit supérieur au niveau communal a nécessité de nombreuses adaptations puisque les règlements actuels sur la protection du patrimoine arboré ne sont plus conformes au RLPrPNP, ceux-ci étant moins restrictifs.

En conséquence, un groupe de travail a été nommé afin de soumettre à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) un projet de nouveau règlement sur la protection du patrimoine arboré, dans le courant de l'année 2025. En parallèle, les communes travaillent également sur la mise en place d'un inventaire des arbres remarquables.

En 2024, l'article 15 de la LPrPNP a également été modifié et complété pour faire suite à la motion déposée au Grand Conseil relative à la publication des abattages d'arbres dans la feuille des avis officiels (FAO) ; en effet, cette démarche a été considérée comme une charge administrative chronophage par plusieurs communes.

Ainsi, l'article 15 n'exige une publication que lorsque la dérogation au patrimoine arboré concerne un arbre remarquable ou lorsqu'elle est coordonnée avec une demande de permis de construire. Dans les autres cas, elle est affichée au pilier public communal uniquement.

Dans le cadre de ces modifications législatives, le bureau technique a repris, en 2024, l'entier des procédures liées aux abattages d'arbres pour la commune de Chardonne, gérées jusqu'alors par le greffe. Pour les 3 autres communes du Cercle, les procédures liées au patrimoine arboré étaient déjà entièrement traitées par le BTI.

Le constat sur les demandes d'abattage d'arbres reste le même que pour les années précédentes : Elles soulèvent de plus en plus d'oppositions malgré le fait que les demandes soient systématiquement refusées si la dérogation n'est pas justifiée selon les lois et règlements en vigueur. Par ailleurs, en 2024, les demandes d'abattage d'arbres soumises à l'enquête publique ont augmenté de 30%, par rapport à 2023. Cette tendance peut également s'expliquer par la nouvelle loi cantonale qui a renforcé les critères de protection du patrimoine arboré.

En 2023, dans le cadre de la transition énergétique, le Conseil d'Etat a adopté la révision des règlements d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (68c RLATC) et de la loi sur l'énergie (RLVLEne).

Ce n'est toutefois qu'en janvier 2024, après le traitement de la procédure de recours, que ces modifications ont pu être appliquées au niveau communal. Celles-ci permettant une simplification du traitement des demandes d'installation de pompes à chaleur air/air ou air/eau sur le territoire cantonal. En effet, pour la majorité des cas, une simple annonce à la commune est désormais suffisante, ce qui permet de faciliter et d'accélérer le remplacement des chauffages à énergie fossile.

Enfin, le projet de loi sur l'énergie (LVLEne) a été adopté par le Conseil d'Etat en septembre 2024 et a été transmis au Grand Conseil. La nouvelle loi pourrait entrer en vigueur au premier septembre 2026, à l'issue de la phase parlementaire.

En ce qui concerne les projets de nouvelles constructions, bien qu'il reste peu de parcelles non bâties sur le territoire des 4 communes du Cercle de Corsier, le BTI traite de plus en plus de demandes relatives à la démolition de petit(s) bâtiment(s) existants(s) – parfois sur des parcelles de surface importante – au profit de la reconstruction de petits immeubles utilisant le maximum des capacités constructibles.

Les techniciens de la police des constructions sont également présents sur le terrain. Ce qui permet d'exercer une surveillance des chantiers en cours mais également d'identifier les travaux qui n'ont fait l'objet d'aucune autorisation. Les travaux non autorisés sont arrêtés immédiatement et la pratique communale veut que ces travaux non autorisés soient, selon les cas, dénoncés auprès de la Préfecture.

Nous pouvons mesurer l'efficacité de cette pratique mise en place depuis plusieurs années puisque nous constatons que les propriétaires, architectes ou promoteurs posent aujourd'hui plus de questions et demandent si les objets à réaliser nécessitent une autorisation, notamment pour des modifications d'un projet de construction.

En 2024, le BTI a bien sûr toujours été occupé au suivi d'importants chantiers en construction, tels que les chantiers ARDAMAR SA et Haute Rive Développement SA (Chardonne), la PPE "La Fontaine d'Ehden" (Corseaux), la PPE "Les V Terres" (Jongny), avec des contrôles et un suivi hebdomadaire effectué par les techniciens pour s'assurer que l'exploitation des chantiers et l'utilisation du domaine public et des canalisations soient des plus adéquats.

En ce qui concerne le suivi administratif, la base de données, dans laquelle nous saisissons toutes les demandes et les étapes qui y sont liées, nous permet d'établir des statistiques fiables.

En 2024, nous observons une légère baisse des nouvelles demandes ainsi que du nombre de permis de construire délivrés. En parallèle, les demandes pour des travaux d'entretien, des installations de capteurs solaires ou des pompes à chaleurs ont nettement augmenté. Il en est de même pour les demandes d'abattage d'arbres qui demandent un temps de traitement et d'analyse important. Enfin, si le nombre de nouvelles demandes et de permis de construire a diminué d'un côté, nous constatons que le coût des permis a, lui, quasiment doublé au niveau intercommunal, et augmenté d'environ 70% pour la commune de Chardonne. Ces chiffres révèlent la complexité des étapes et de la procédure permettant d'obtenir la délivrance d'un permis de construire. C'est l'application du règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement, entré en vigueur en 2023, qui permet une facturation qui reflète le temps de traitement des dossiers.

En effet, dans un premier temps les projets de construction nécessitent souvent de nombreuses séances afin d'aboutir à un projet conforme, puis, la mise à l'enquête soulève des oppositions dont le traitement requiert la collaboration de l'avocat conseil de la commune. Ces frais sont refacturés aux propriétaires lors de la délivrance du permis de construire conformément au règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions.

Par ailleurs, la révision du PACom engendre elle aussi une complexification de l'analyse puisque pour chaque projet l'ancienne réglementation et la nouvelle doivent être comparées afin que la plus restrictive soit appliquée.

Enfin, le droit au recours reste toujours très employé pour contester les décisions municipales relatives aux permis de construire.

Un important travail de migration de la base de données ACCESS a également été initié en 2024 et sera achevé dans le premier trimestre 2025.

Aménagement du territoire

Les tâches relatives à l'aménagement du territoire consistent notamment à l'analyse, au suivi des processus, à la mise à l'enquête publique, à la préparation et au suivi des séances de conciliation avec les opposants ainsi qu'à la rédaction des projets de préavis à l'attention des conseils communaux.

Le processus de légalisation de nouveaux plans d'affectation communaux est long et échelonné de nombreuses étapes (examen préliminaire et examen préalable par la DGTL et les services cantonaux, finalisation et enquête publique, adoption par le conseil communal, approbation par le département en constat de la mise en vigueur).

Les révisions des plans d'affectation communaux (PACom) pour les quatre communes du cercle se poursuivent en collaboration avec le mandataire, le bureau PLAREL SA, à Lausanne, et les autres mandataires spécialisés (géomètre, géologues, etc.).

Après de longs examens préalables de plus de huit mois auprès des services de l'Etat, les PACom ont été adaptés aux exigences cantonales. Des séances bilatérales ont eu lieu avec la DGTL et les services de l'Etat et des relevés de lisières forestières ont été réalisés par le géomètre sur instruction de l'inspecteur forestier.

Le PACom de Corseaux a été soumis à l'enquête publique à la fin de l'année 2024.

Pour les trois autres communes, la mise à l'enquête publique interviendra durant l'année 2025.

Les PACom ont été élaborés en collaboration avec les Municipalités et présentés aux commissions du Conseil Communal.

Parallèlement aux procédures d'aménagement du territoire, les communes du Cercle sont confrontées depuis quelques années à une pénurie de locaux pour l'accueil préscolaire, parascolaire et scolaire. Elles poursuivent leur collaboration avec l'Association scolaire intercommunale du Cercle de Corsier (ASICC), en collaboration avec le BTI afin de planifier, aménager ou construire des locaux aux endroits opportuns.

Dans ce cadre, le BTI est chargé d'organiser des séances de coordination entre le comité de direction et le comité de l'ASICC.

Jongny

Après le concours d'architecture pour le projet de création d'un accueil collectif de jour préscolaire et parascolaire ainsi que l'agrandissement du site scolaire prévu par le PA « *Collèges de Jongny* » en 2023, la Municipalité de Jongny a mandaté, en 2024, le bureau *Practice Architecture Sàrl.* pour l'élaboration du projet de construction.

De concert, les mandataires spécialisés et le BTI ont analysé les projets présentés tout au long de l'année, ainsi que le projet des pavillons scolaires provisoires présenté par le bureau *Brönnimann & Gottreux*. Ces projets seront soumis à l'enquête publique en 2025.

En 2024, la Municipalité de Corsier-sur-Vevey a mandaté le bureau *Paterr architectes Sàrl* pour organiser et superviser un mandat d'étude parallèle (MEP) impliquant cinq bureaux d'architectes sur l'ensemble du site scolaire. Les cinq bureaux en question suivent le MEP.

Le BTI a analysé et fourni un avis technique sur le cahier des charges du MEP et a participé aux séances techniques avec les Municipaux délégués. Le BTI a aussi analysé les possibilités constructives des parcelles de la Commune pour les besoins préscolaires, scolaires et parascolaires.

Chardonne

En 2024, la Municipalité de Chardonne a mandaté le bureau *PLAREL SA* ainsi que des mandataires spécialisés pour réaliser une étude de faisabilité en vue de la construction d'un bâtiment scolaire sur les parcelles des « Championnes » à l'ouest du collège et du BUM existants. Cette étude a permis de confirmer que ces parcelles étaient propices à la construction et qu'elles pourront être mises en valeur par une planification particulière (PA) ainsi qu'un concours d'architecture qui pourront être établis en parallèle. Le BTI a suivi ces études et participé aux séances avec les mandataires et la Municipale déléguée.

La Municipalité a délivré un permis de construire pour l'installation d'une structure d'accueil de jour sur le site de l'EMS de la Maison du Pèlerin, les travaux sont en cours. Elle devrait ouvrir en 2025.

Corseaux

Enfin, pour la commune de Corseaux, le plan d'affectation *EMS Résidence du Léman* qui permettrait la construction d'une crèche en parallèle à l'EMS fait toujours l'objet d'une procédure judiciaire. Le Tribunal fédéral devrait rendre une décision en 2025.

Travaux et assainissement

En 2024, le secteur travaux a débuté les études de plusieurs nouveaux projets sur l'ensemble des communes du cercle de Corsier mais a rencontré d'importantes contraintes et délais, en particulier liés aux démarches administratives avec les différents services cantonaux.

En conséquence, ces projets ont dû être mis de côté, voire retirés de la planification générale tant leur planification est actuellement impossible à définir.

Conclusions

Pour terminer le bilan de l'année 2024, celle-ci s'est achevée avec une équipe au complet composée de personnes efficaces et prêtes à fournir les efforts nécessaires pour assurer la bonne marche du service.

Corseaux, le 26 février 2025

Annexe : 1 dossier de statistiques

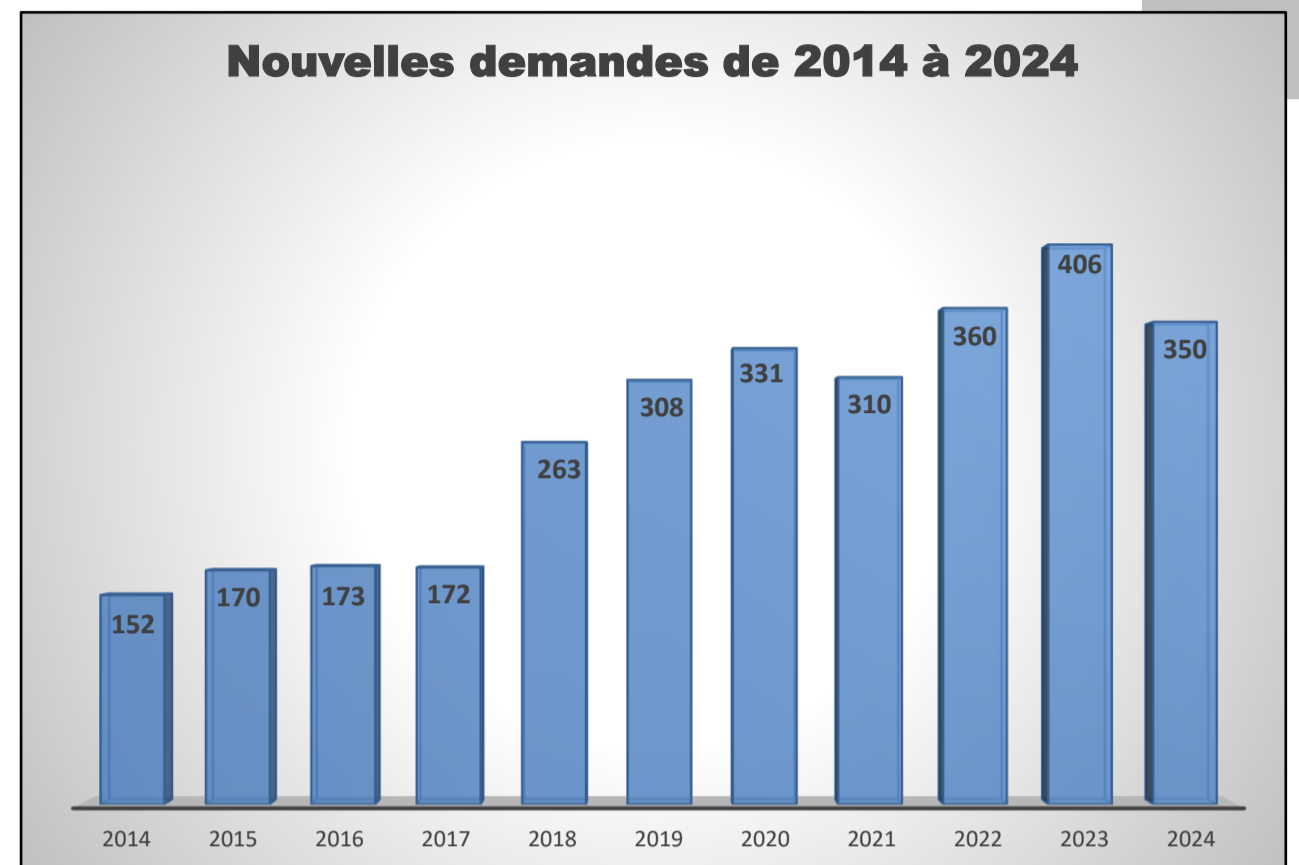
CORSIER-SUR-VEVEY, CORSEAUX, CHARDONNE, JONGNY

Statistiques police des constructions

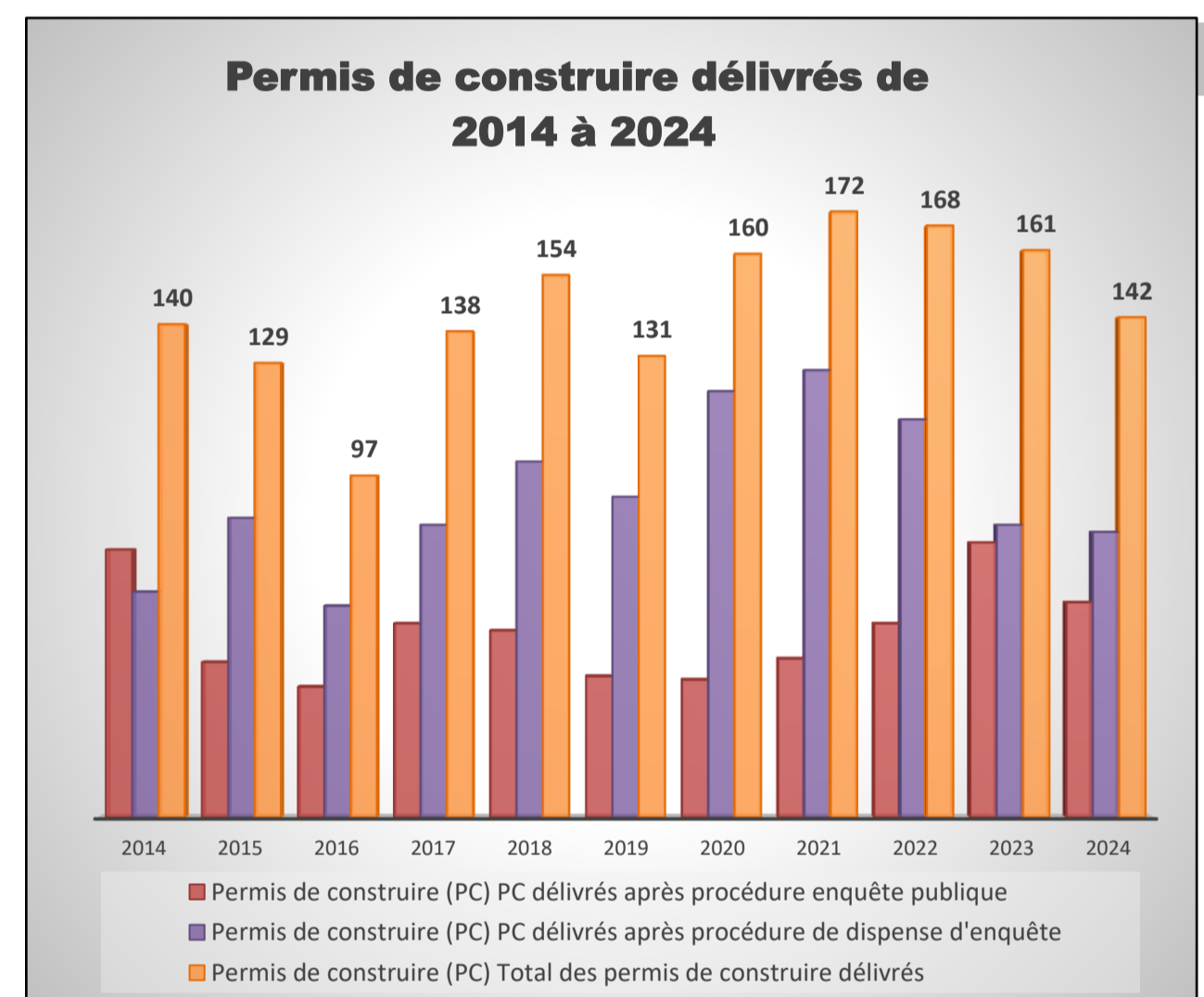


Autorisations de construire délivrées : Intercommunal

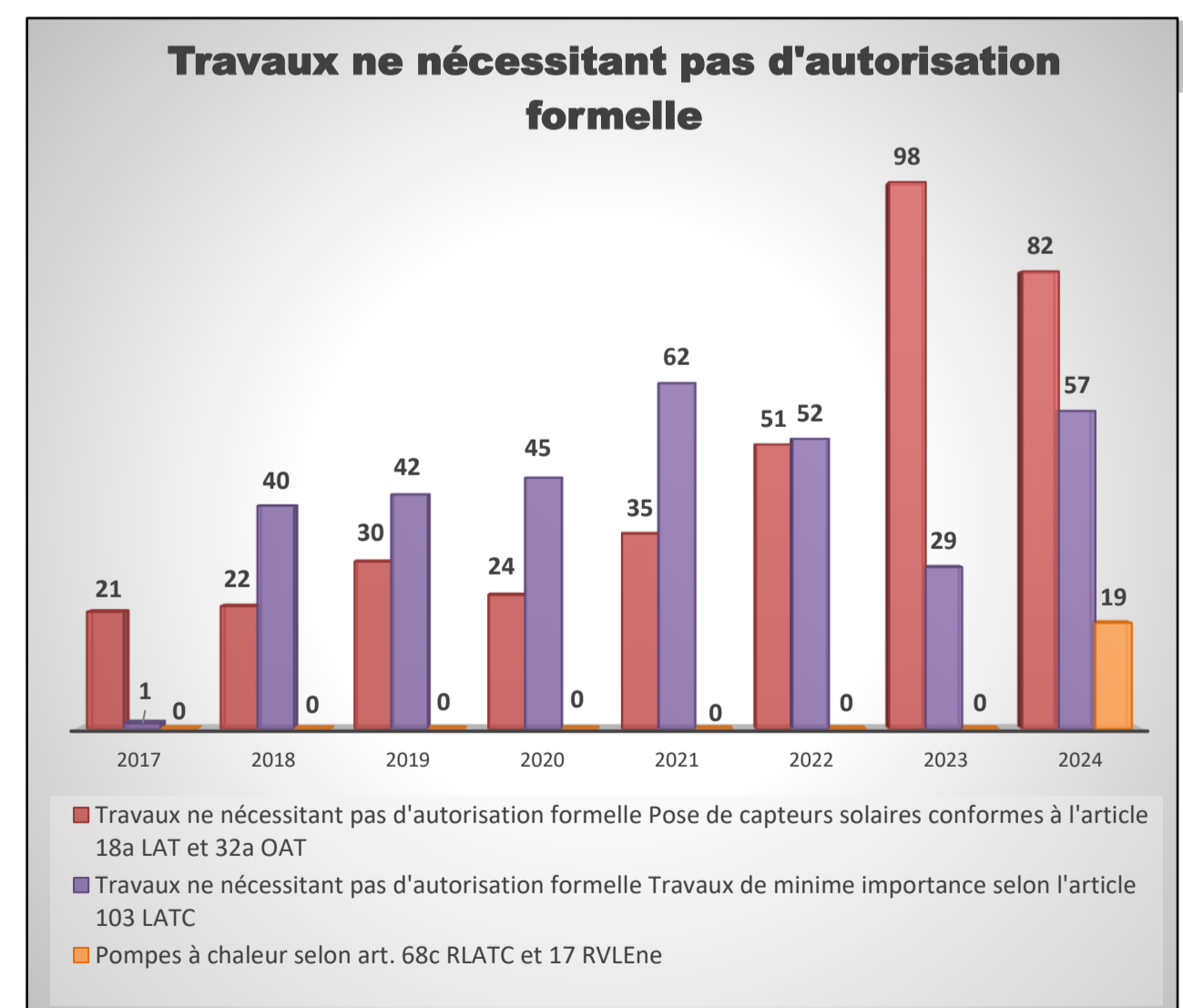
Nouvelles demandes	
2014	152
2015	170
2016	173
2017	172
2018	263
2019	308
2020	331
2021	310
2022	360
2023	406
2024	350
2995	



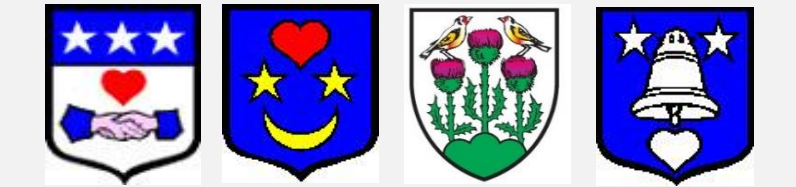
Permis de construire (PC)			
	PC délivrés après procédure enquête publique	PC délivrés après procédure de dispense d'enquête	Total des permis de construire délivrés
2014	76	64	140
2015	44	85	129
2016	37	60	97
2017	55	83	138
2018	53	101	154
2019	40	91	131
2020	39	121	160
2021	45	127	172
2022	55	113	168
2023	78	83	161
2024	61	81	142
583	1009	1592	



Travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle				
	Pose de capteurs solaires conformes à l'article 18a LAT et 32a OAT	Travaux de minime importance selon l'article 103 LATC	Pompes à chaleur selon art. 68c RLATC et 17 RVLEne	Total des travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle
2013	-	-	-	-
2014	-	-	-	-
2015	-	-	-	-
2016	-	-	-	-
2017	21	1	-	22
2018	22	40	-	62
2019	30	42	-	72
2020	24	45	-	69
2021	35	62	-	97
2022	51	52	-	103
2023	98	29	-	127
2024	82	57	19	158
363	328	19		710

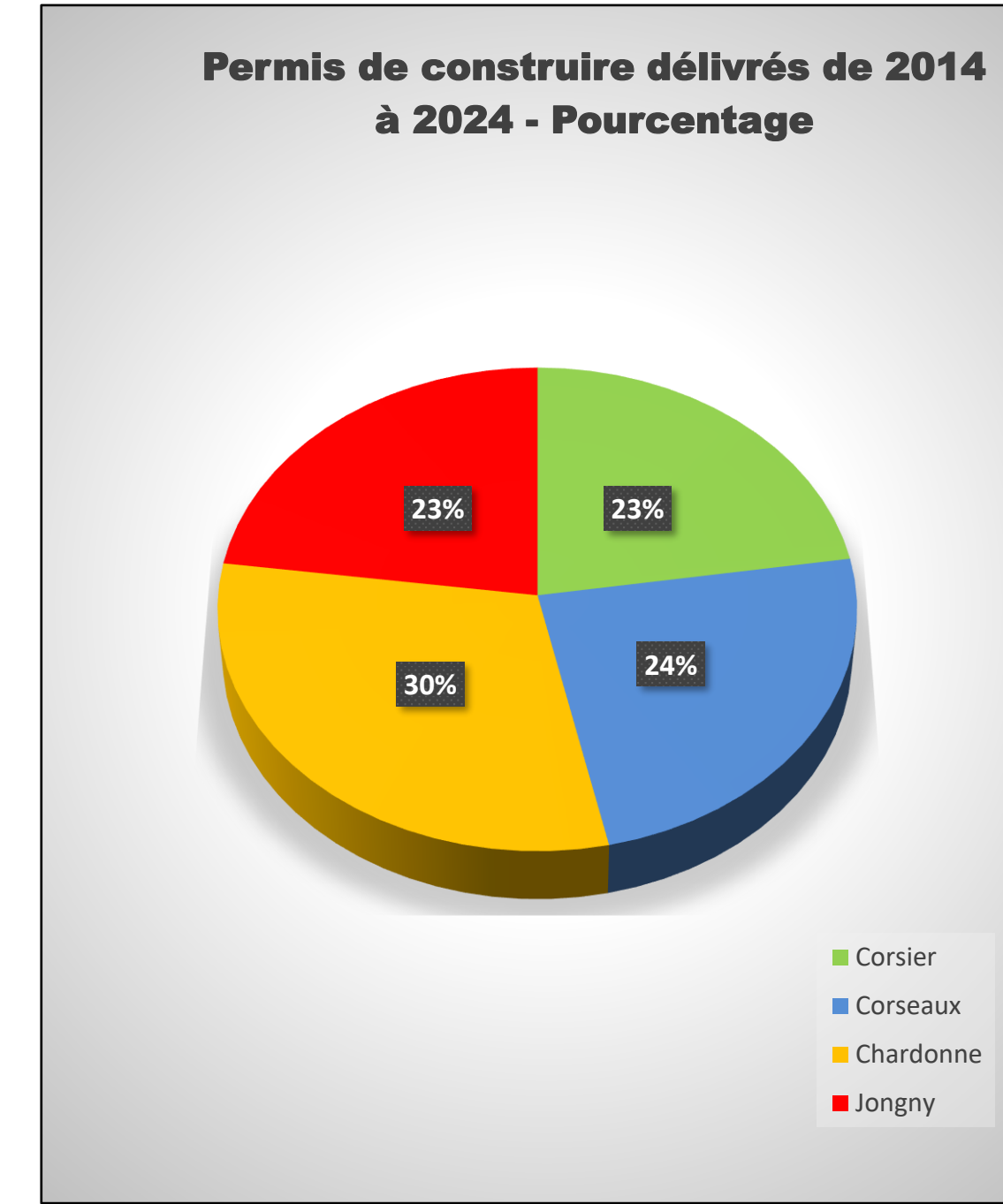
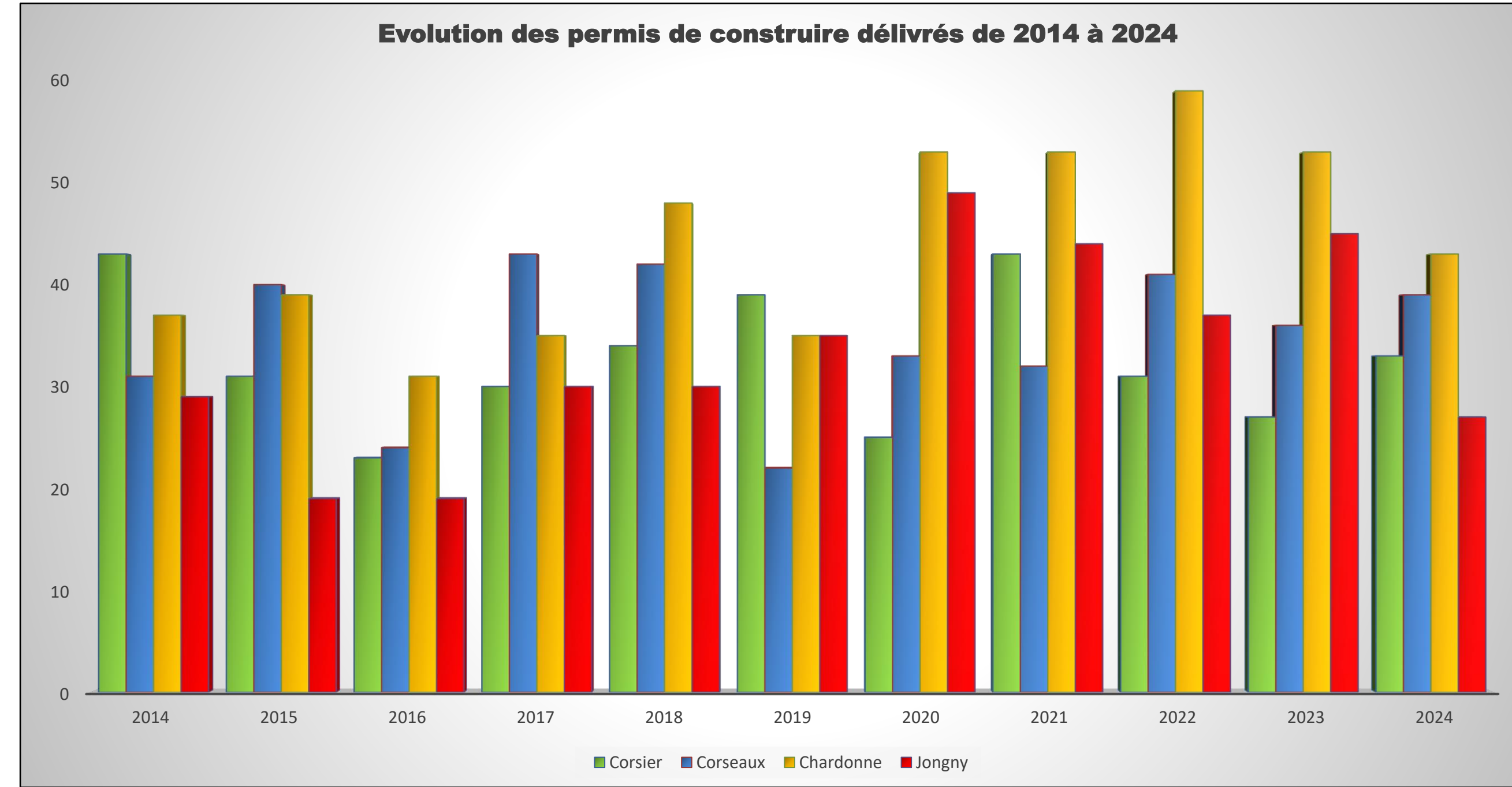


CORSIER-SUR-VEVEY, CORSEAUX, CHARDONNE, JONGNY
Statistiques police des constructions

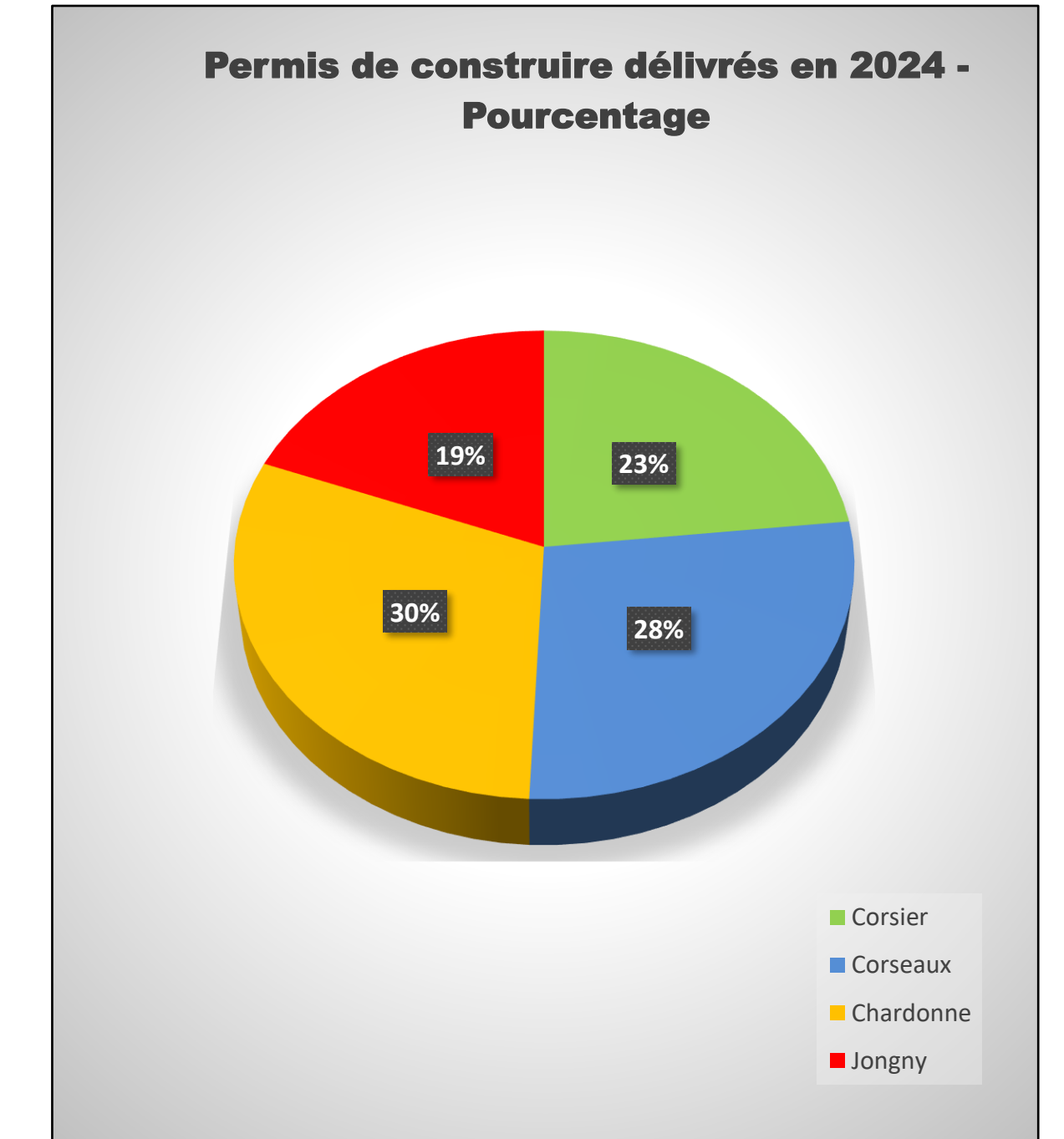


Evolution des permis de construire délivrés de 2014 et 2024 : Comparatif intercommunal

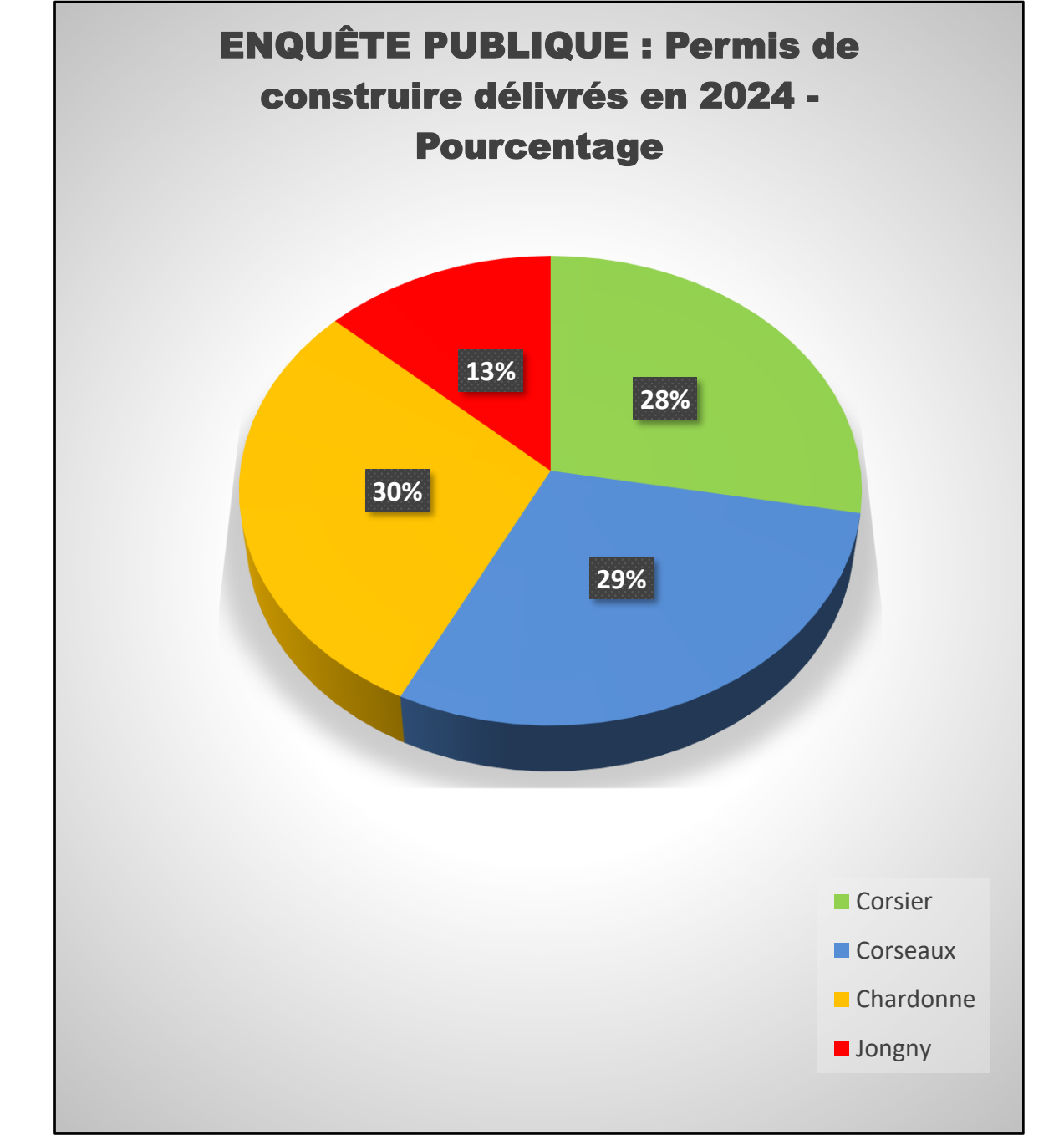
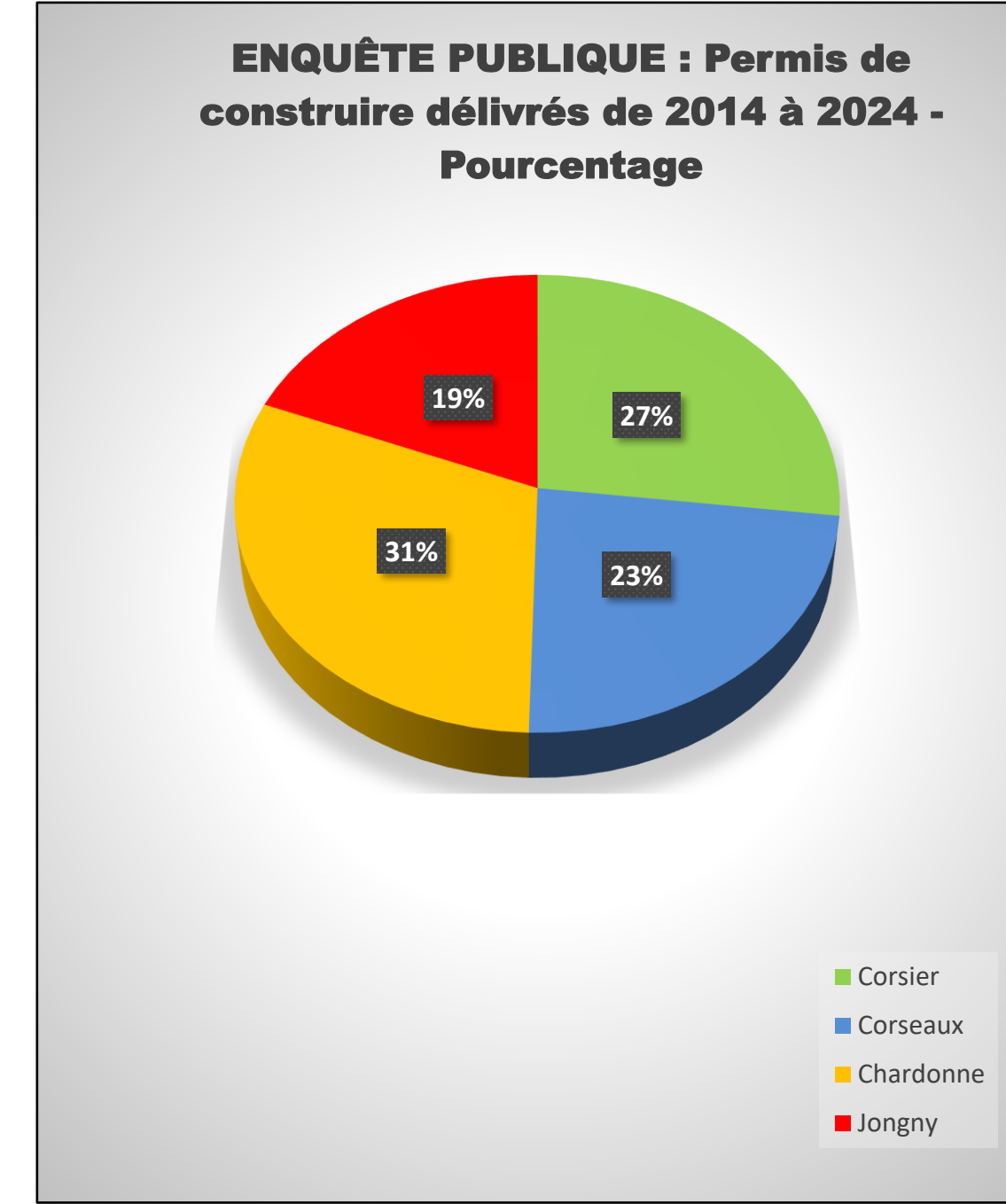
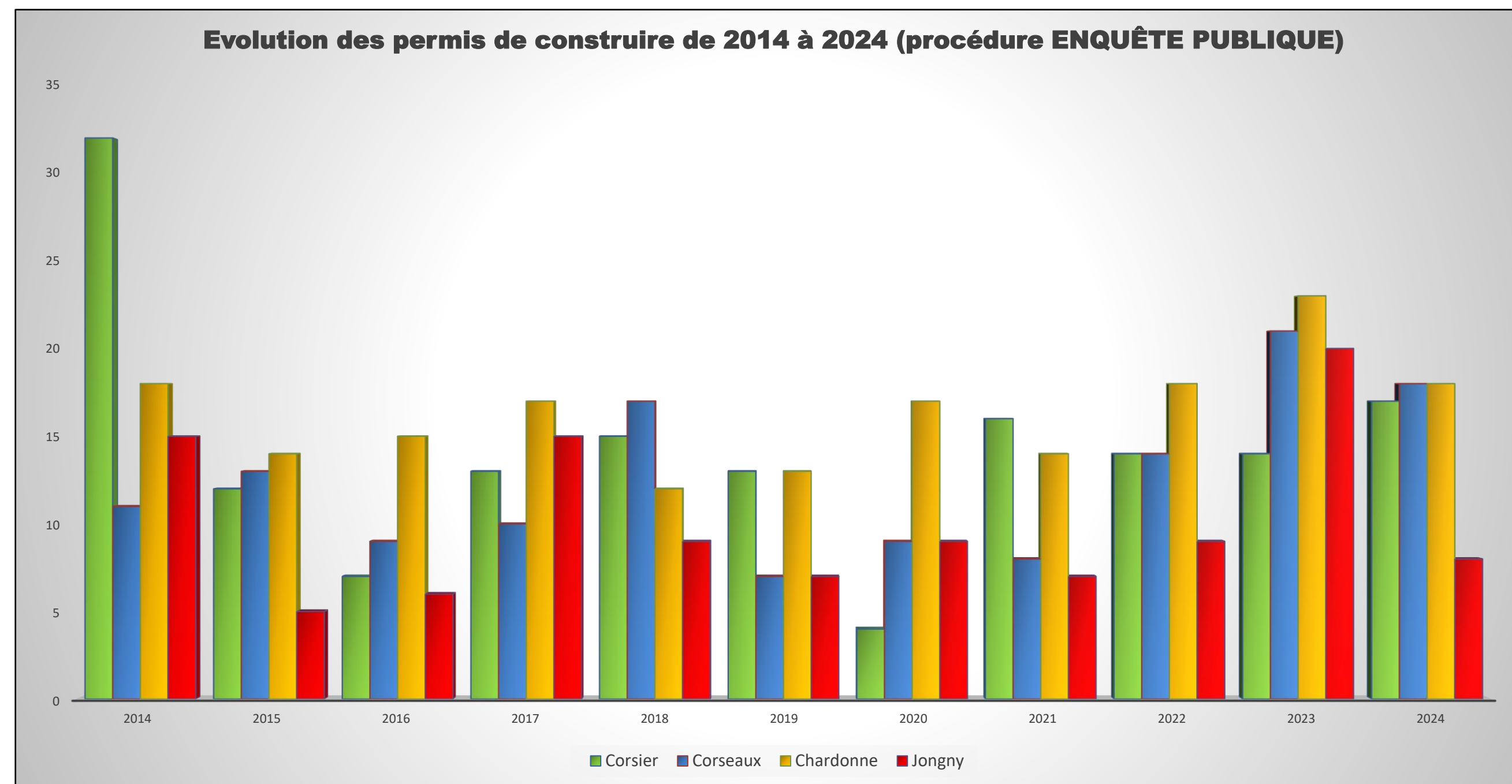
Permis de construire (PC) délivrés					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2014	43	31	37	29	140
2015	31	40	39	19	129
2016	23	24	31	19	97
2017	30	43	35	30	138
2018	34	42	48	30	154
2019	39	22	35	35	131
2020	25	33	53	49	160
2021	43	32	53	44	172
2022	31	41	59	37	168
2023	27	36	53	45	161
2024	33	39	43	27	142
	359	383	486	364	1592



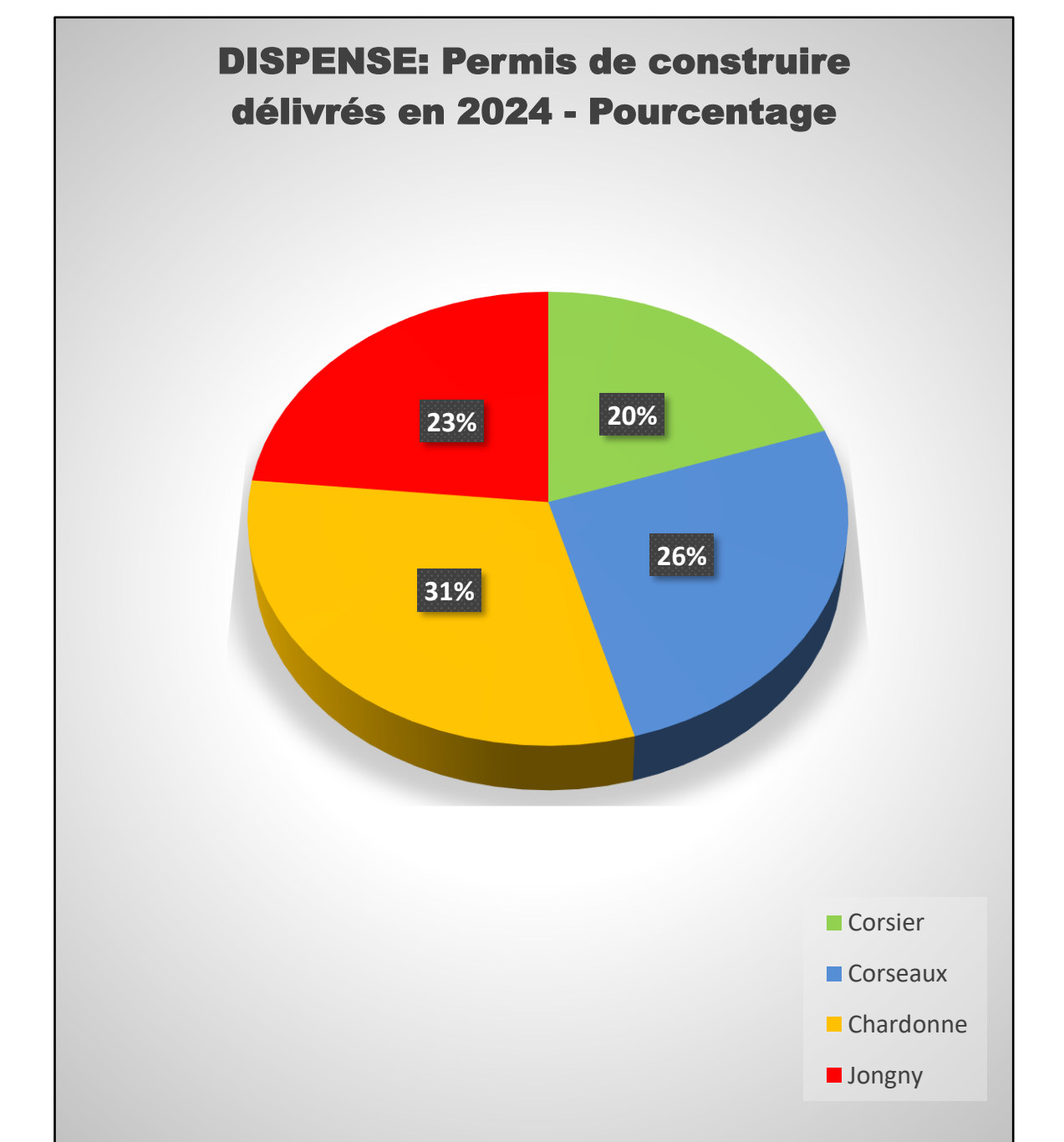
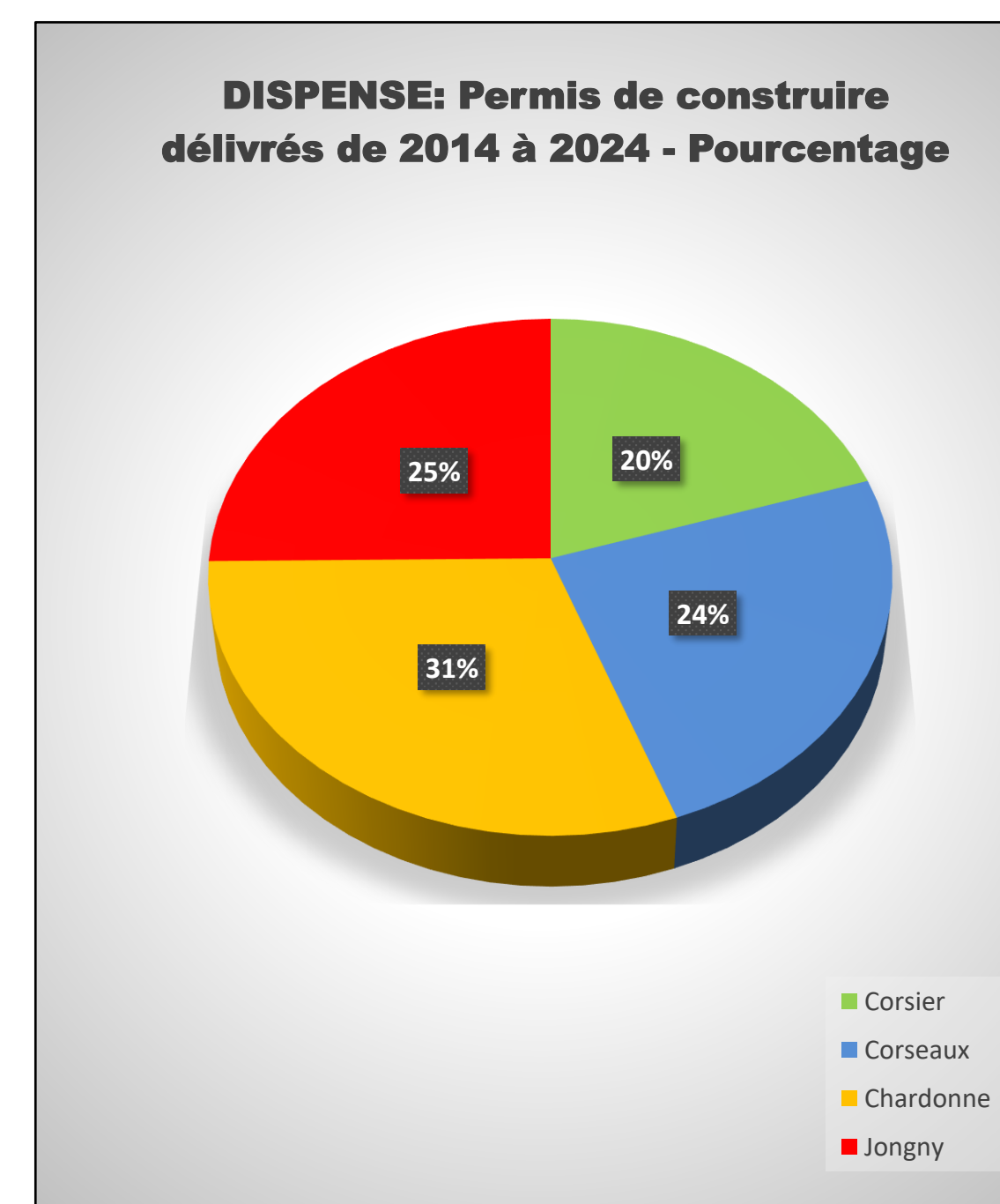
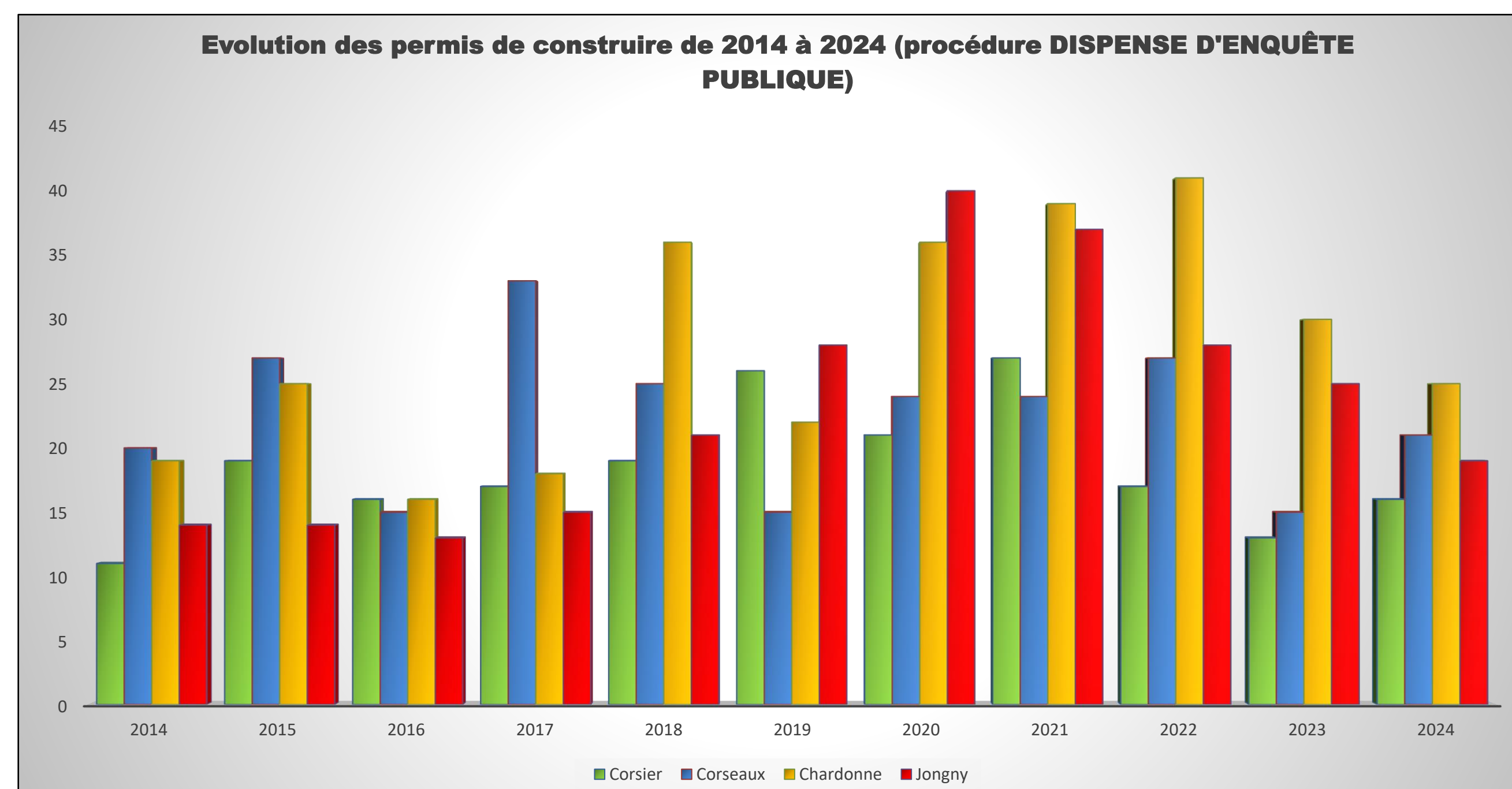
Permis de construire délivrés en 2024 : comparatif intercommunal



Permis de construire délivrés après procédure d'enquête publique					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2014	32	11	18	15	76
2015	12	13	14	5	44
2016	7	9	15	6	37
2017	13	10	17	15	55
2018	15	17	12	9	53
2019	13	7	13	7	40
2020	4	9	17	9	39
2021	16	8	14	7	45
2022	14	14	18	9	55
2023	14	21	23	20	78
2024	17	18	18	8	61
	157	137	179	110	583



Permis de construire délivrés après procédure de dispense d'enquête publique					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2014	11	20	19	14	64
2015	19	27	25	14	85
2016	16	15	16	13	60
2017	17	33	18	15	83
2018	19	25	36	21	101
2019	26	15	22	28	91
2020	21	24	36	40	121
2021	27	24	39	37	127
2022	17	27	41	28	113
2023	13	15	30	25	83
2024	16	21	25	19	81
	202	246	307	254	1009



CORSIER-SUR-VEVEY, CORSEAUX, CHARDONNE ET JONGNY
Statistiques police des constructions



Travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle - Comparatif intercommunal

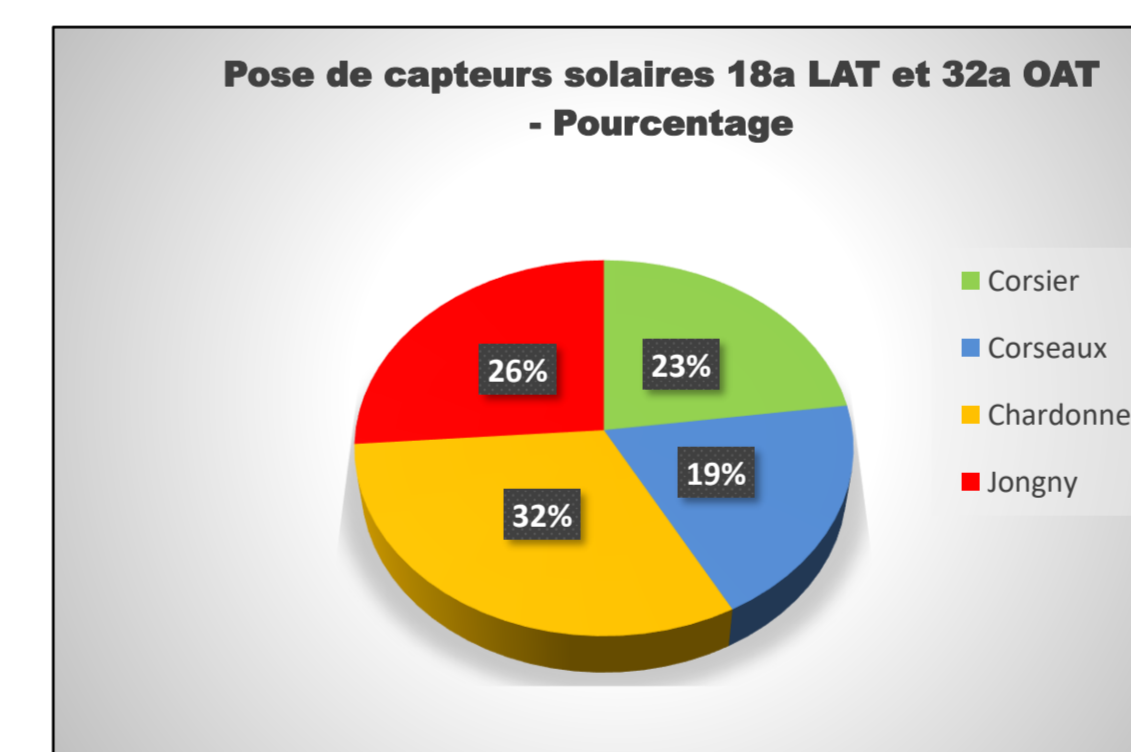
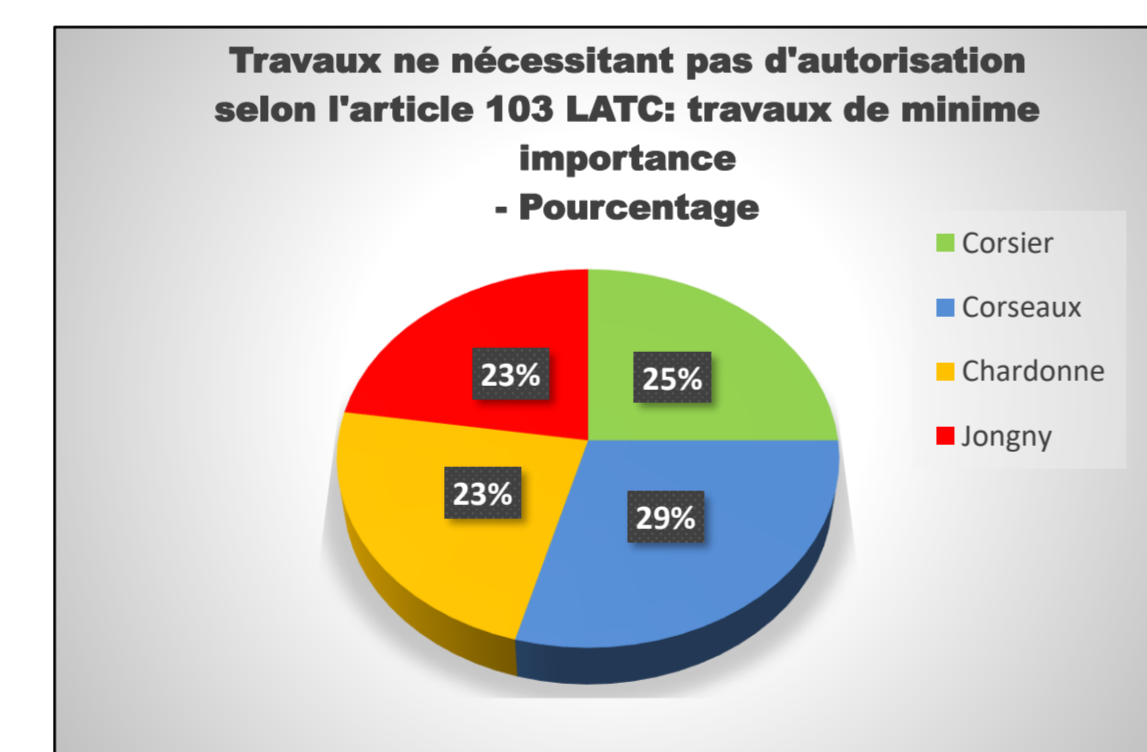
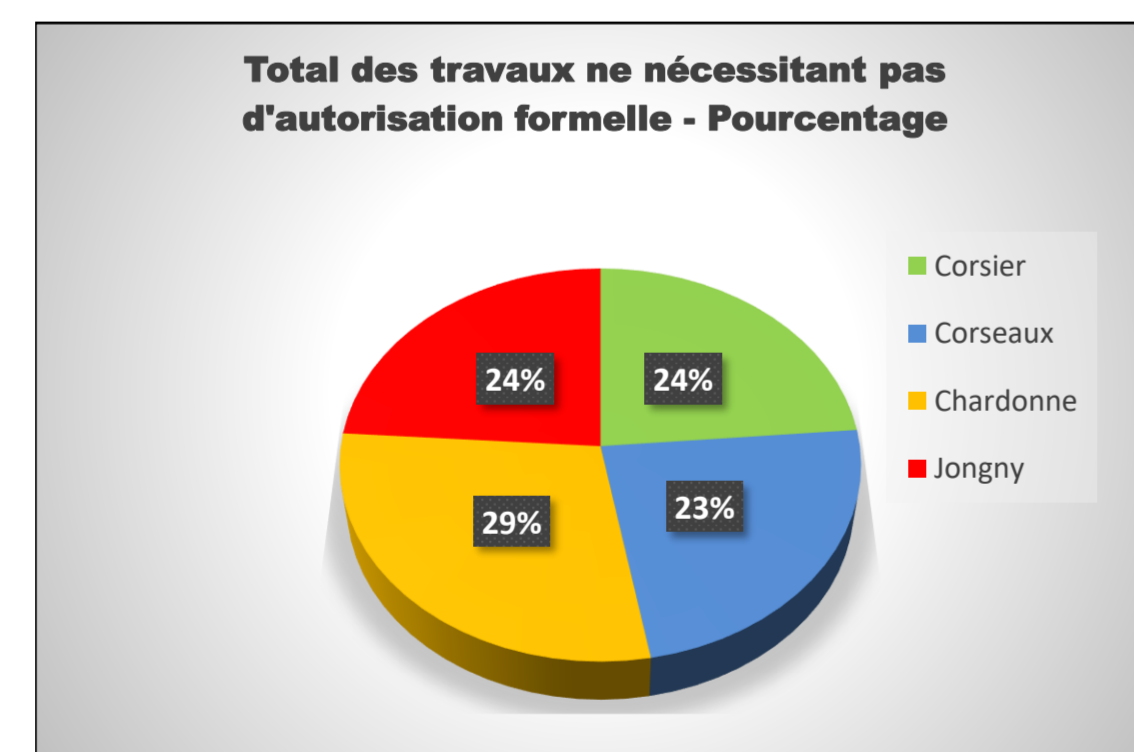
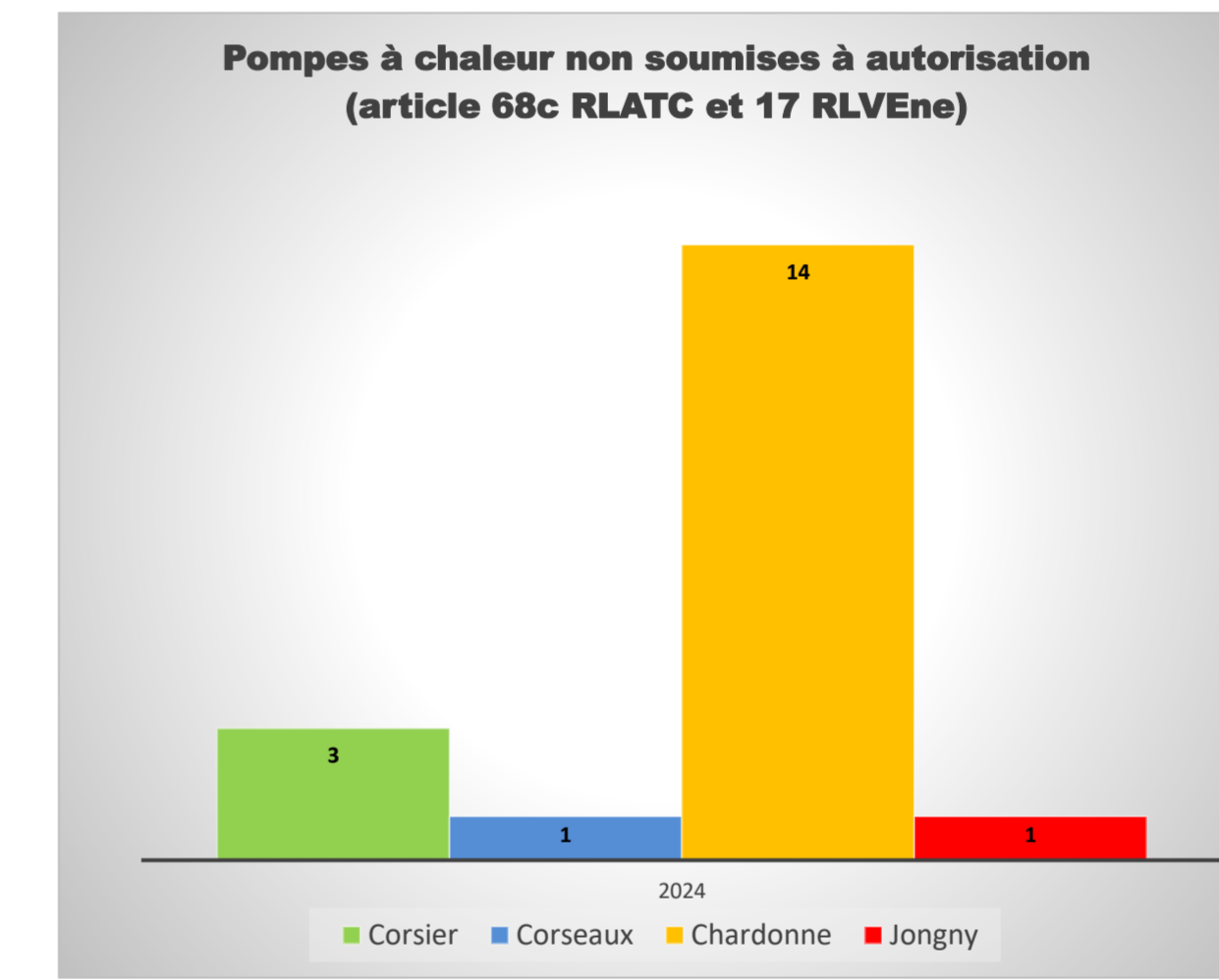
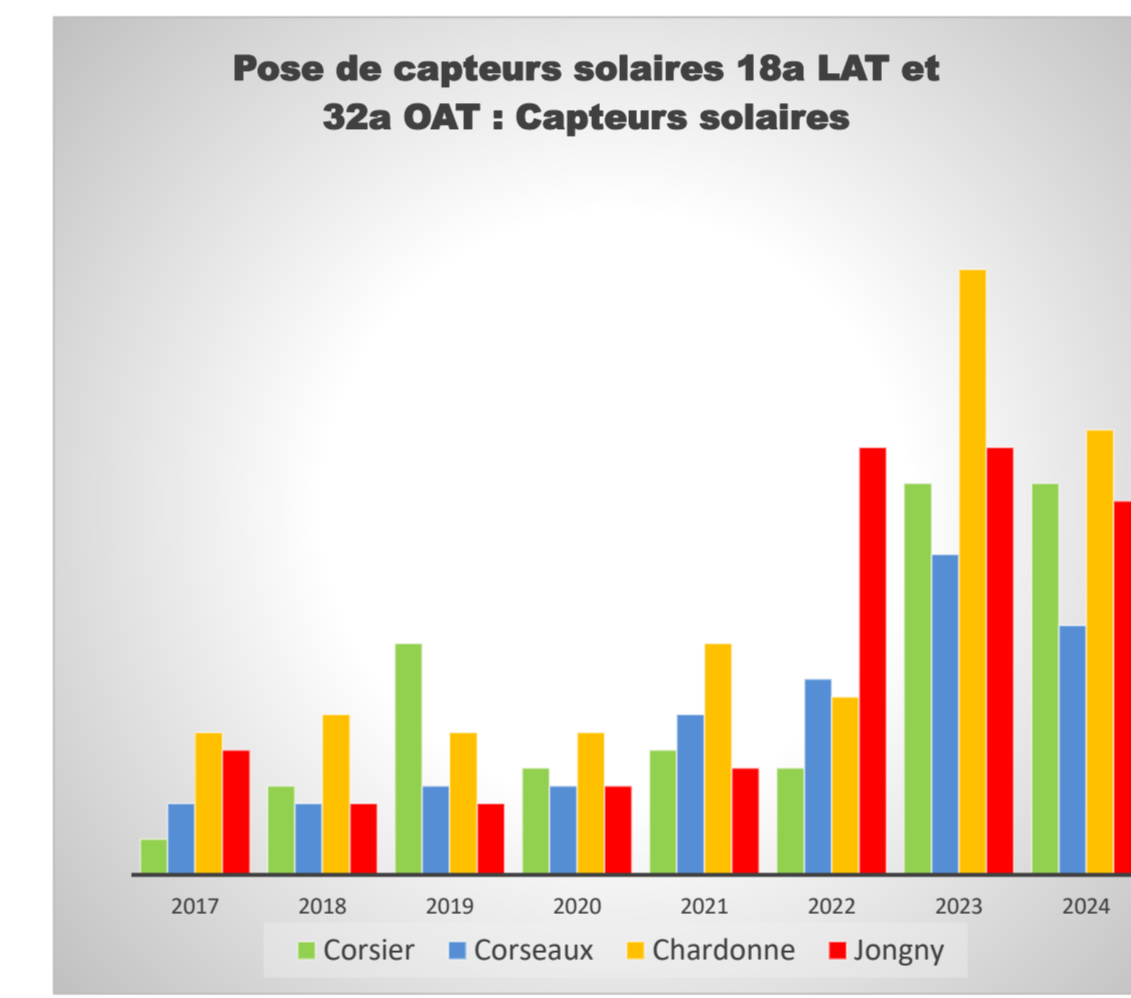
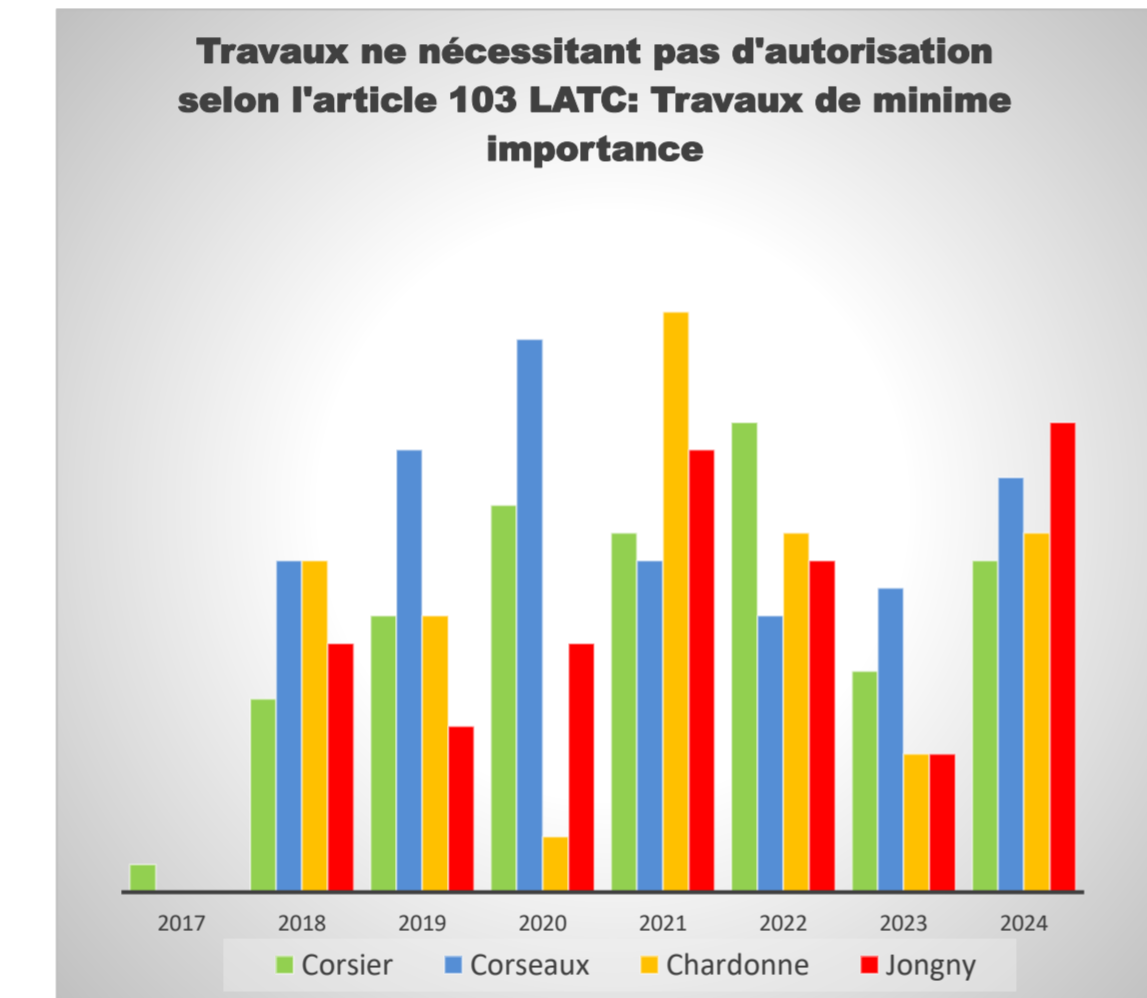
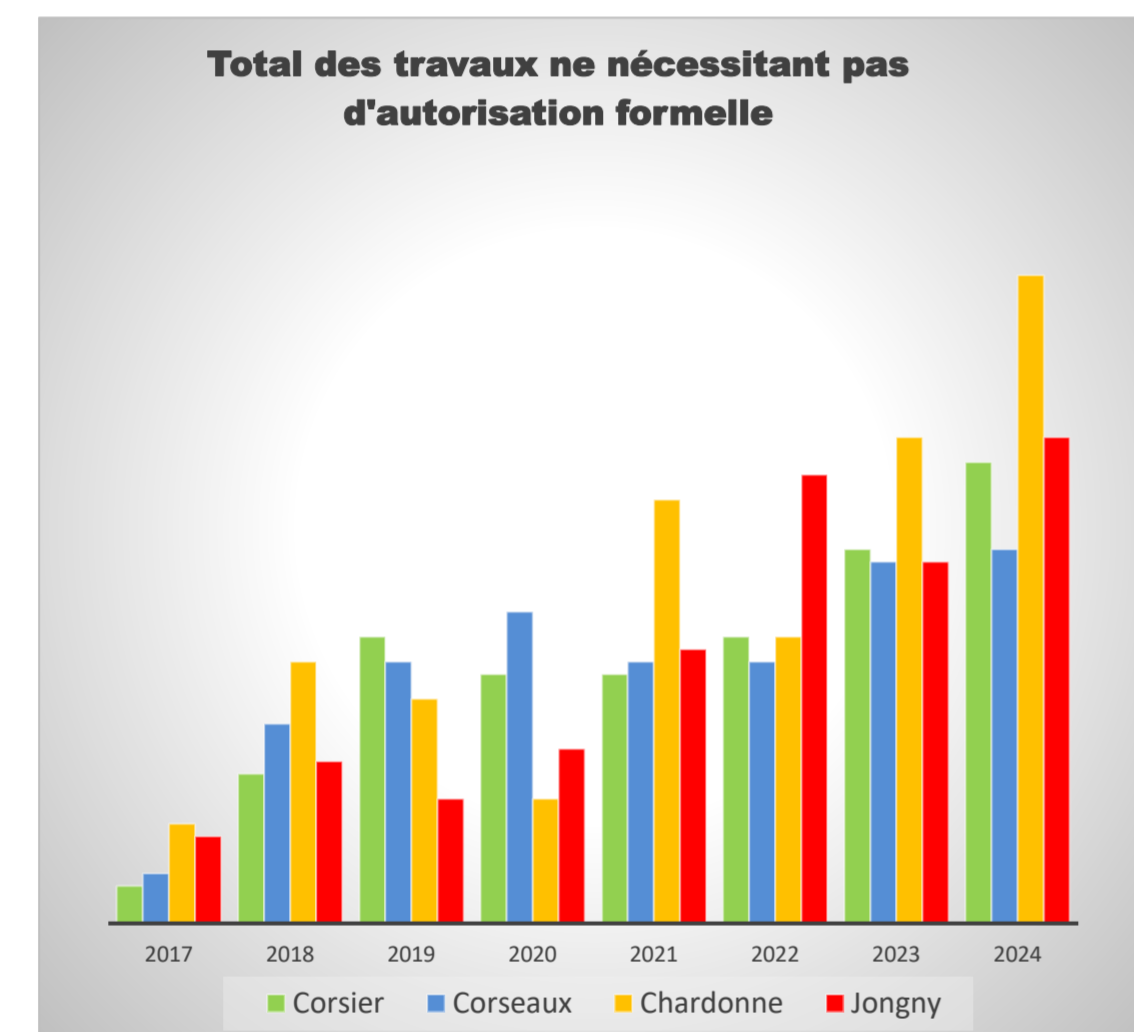
Total des travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2017	3	4	8	7	22
2018	12	16	21	13	62
2019	23	21	18	10	72
2020	20	25	10	14	69
2021	20	21	34	22	97
2022	23	21	23	36	103
2023	30	29	39	29	127
2024	37	30	52	39	158
Total	168	167	205	170	710
					710

Travaux de minime importance selon article 103 LATC					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2017	1	0	0	0	1
2018	7	12	12	9	40
2019	10	16	10	6	42
2020	14	20	2	9	45
2021	13	12	21	16	62
2022	17	10	13	12	52
2023	8	11	5	5	29
2024	12	15	13	17	57
Total	82	96	76	74	328
					328

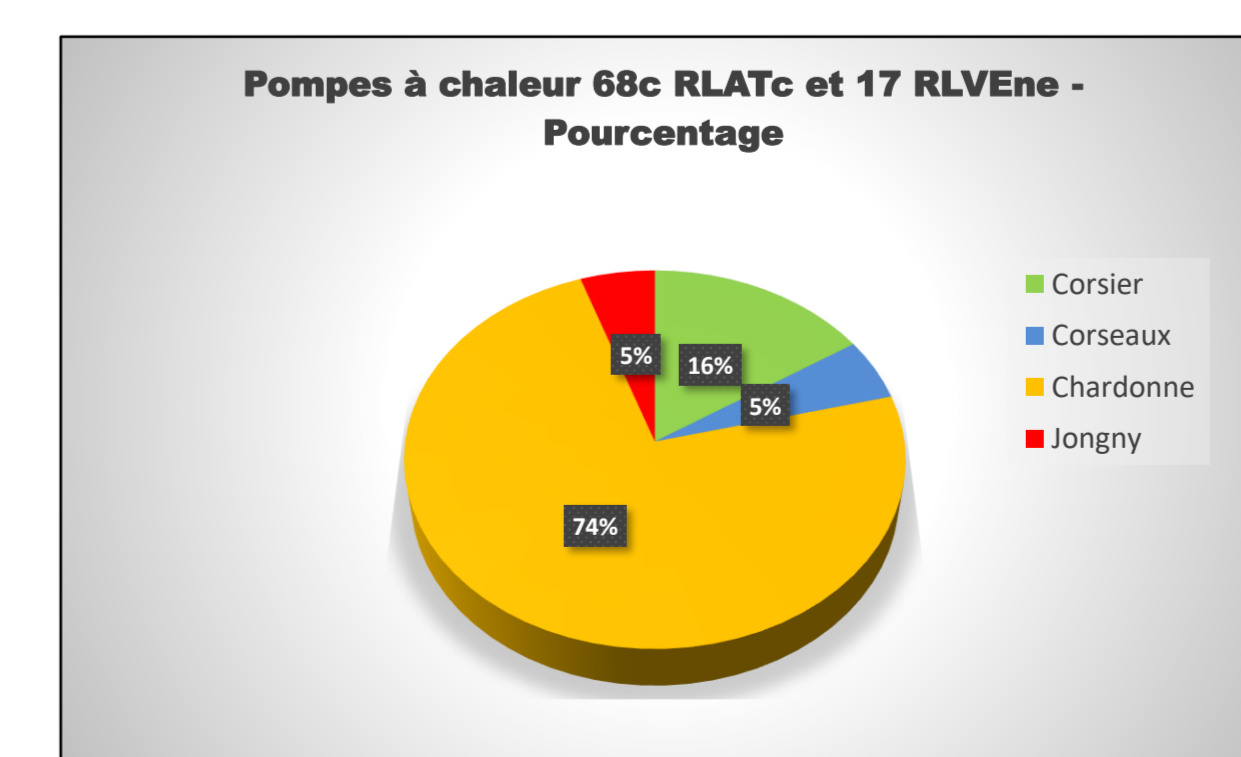
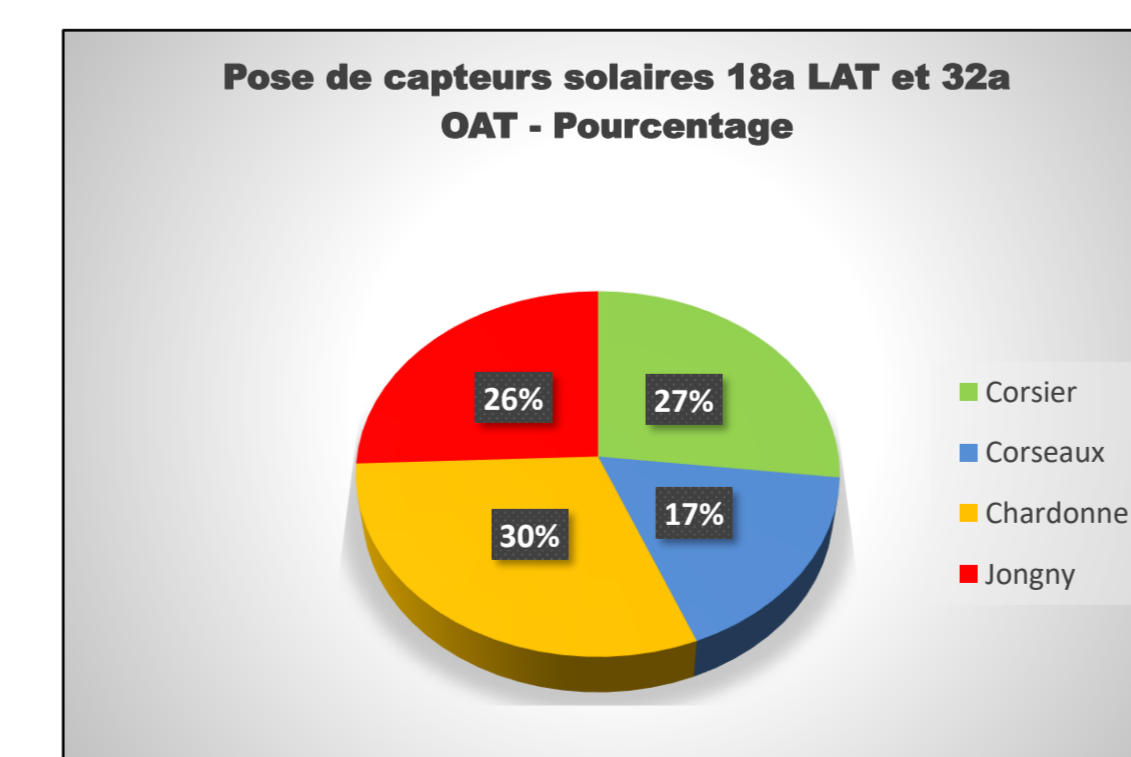
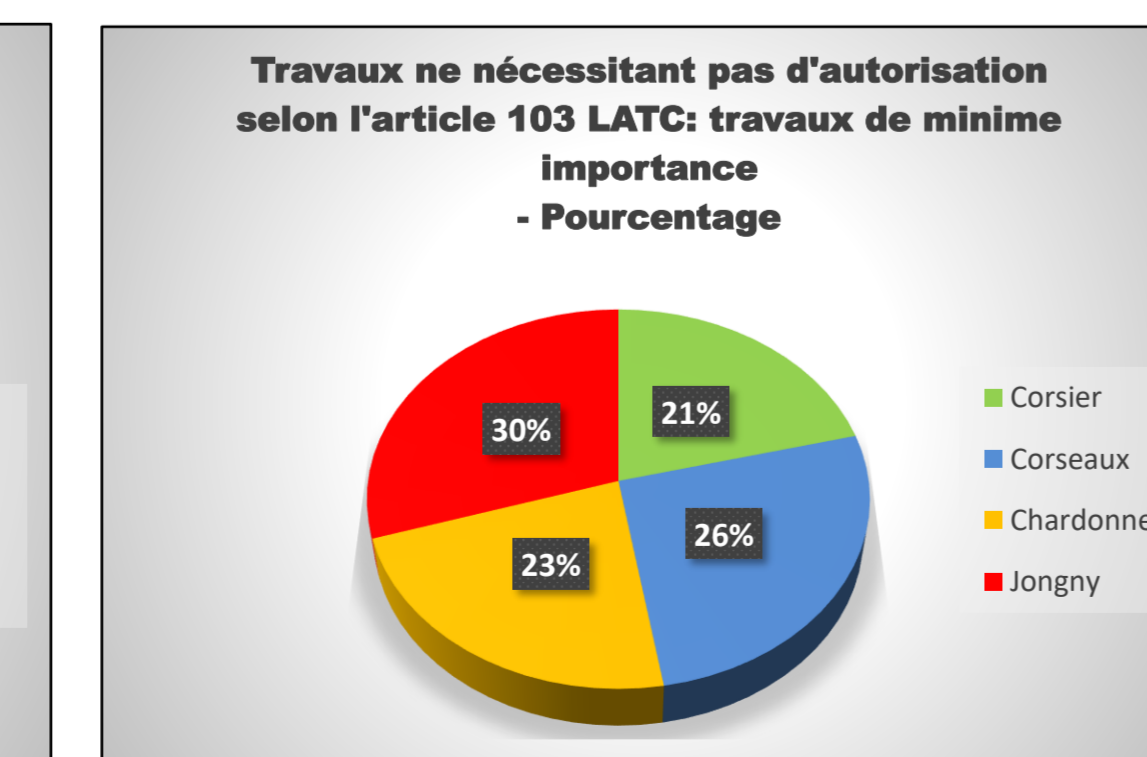
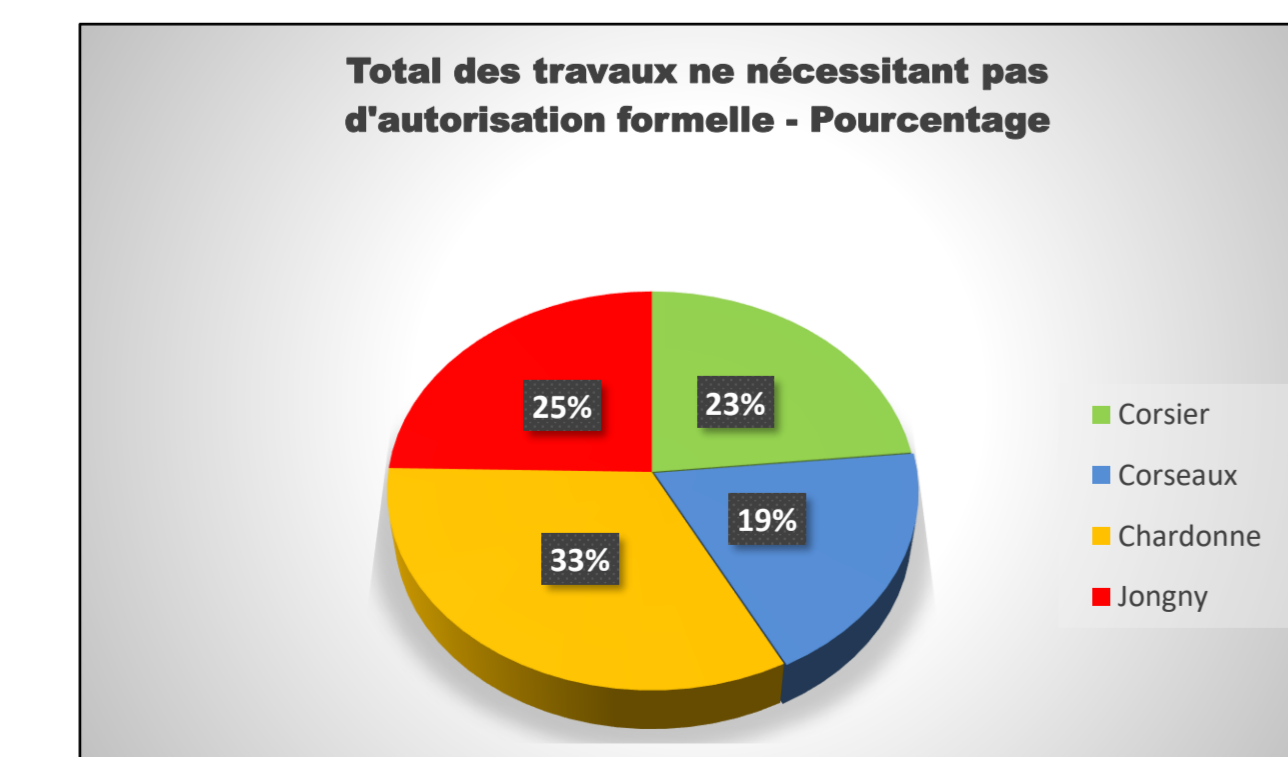
Pose de capteurs solaires conformes à l'article 18a LAT et 32a OAT					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2017	2	4	8	7	21
2018	5	4	9	4	22
2019	13	5	8	4	30
2020	6	5	8	5	24
2021	7	9	13	6	35
2022	6	11	10	24	51
2023	22	18	34	24	98
2024	22	14	25	21	82
Total	83	70	115	95	363
					363

Pompes à chaleur non soumises à autorisation (article 68c RLATC et 17 RLVene)					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2024	3	1	14	1	19
					19

TRAVAUX NE NECESSITANT PAS D'AUTORISATION FORMELLE DE 2017 A 2024



TRAVAUX NE NECESSITANT PAS D'AUTORISATION FORMELLE EN 2024



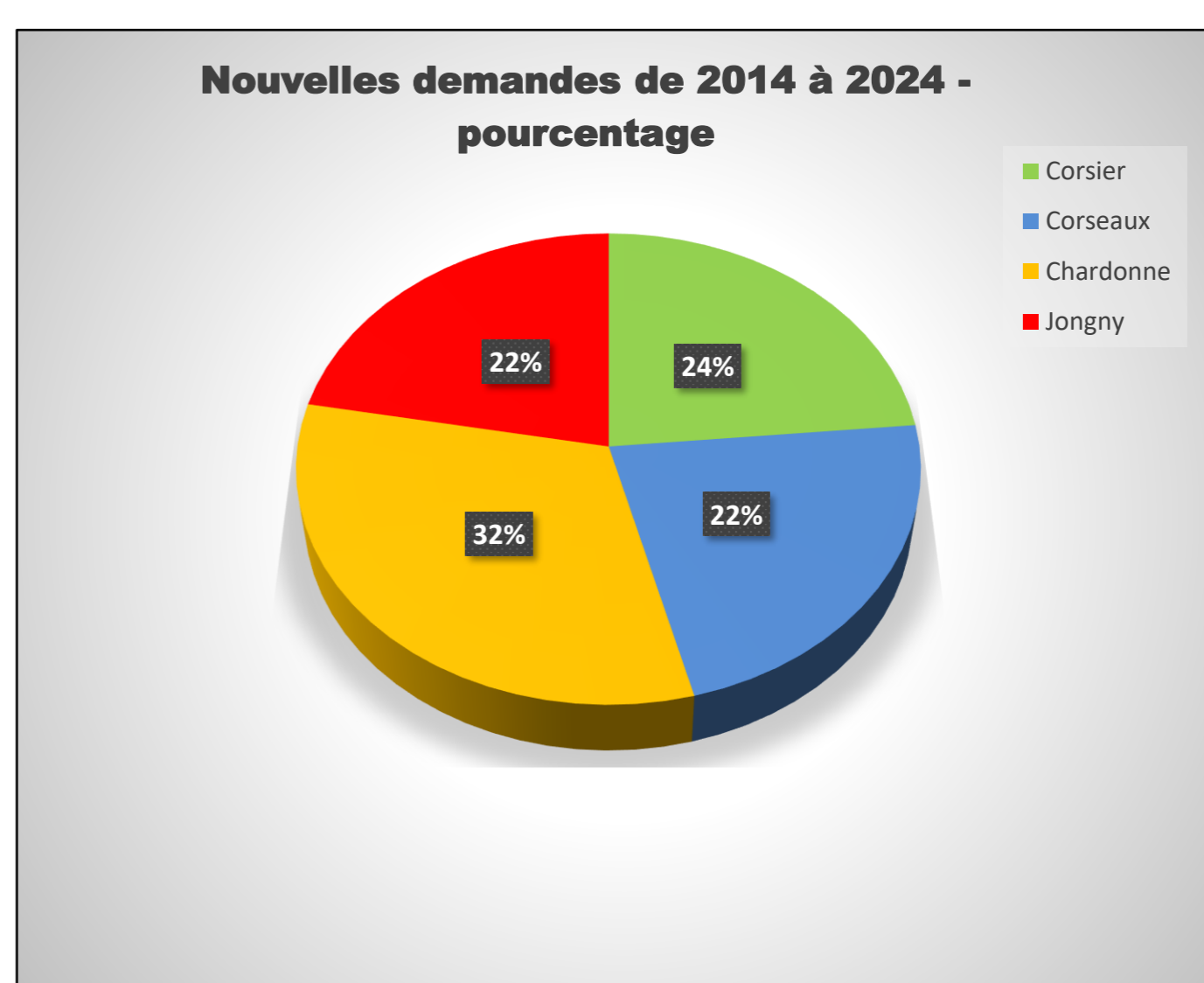
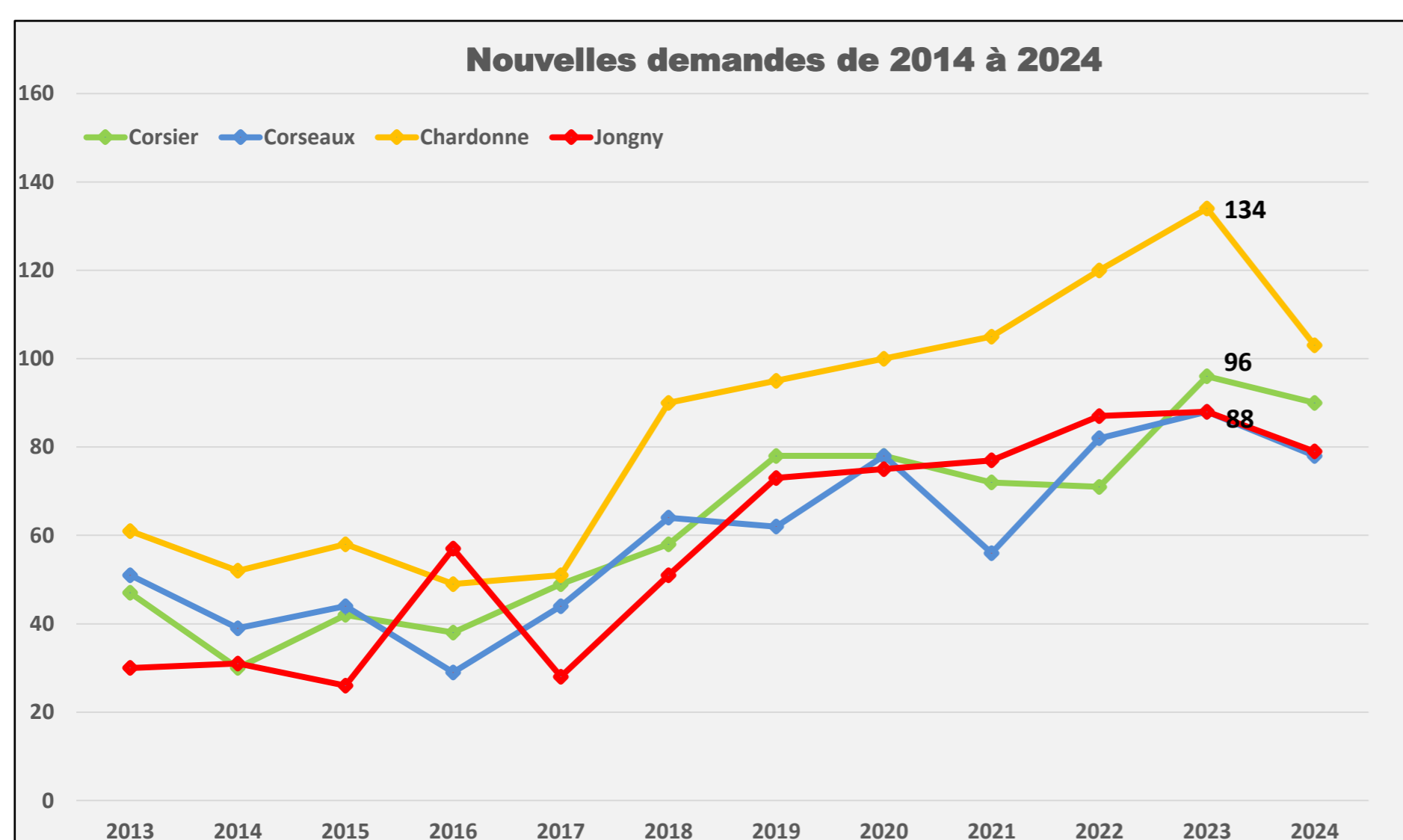
CORSIER-SUR-VEVEY, CORSEAUX, CHARDONNE ET JONGNY
Statistiques police des constructions



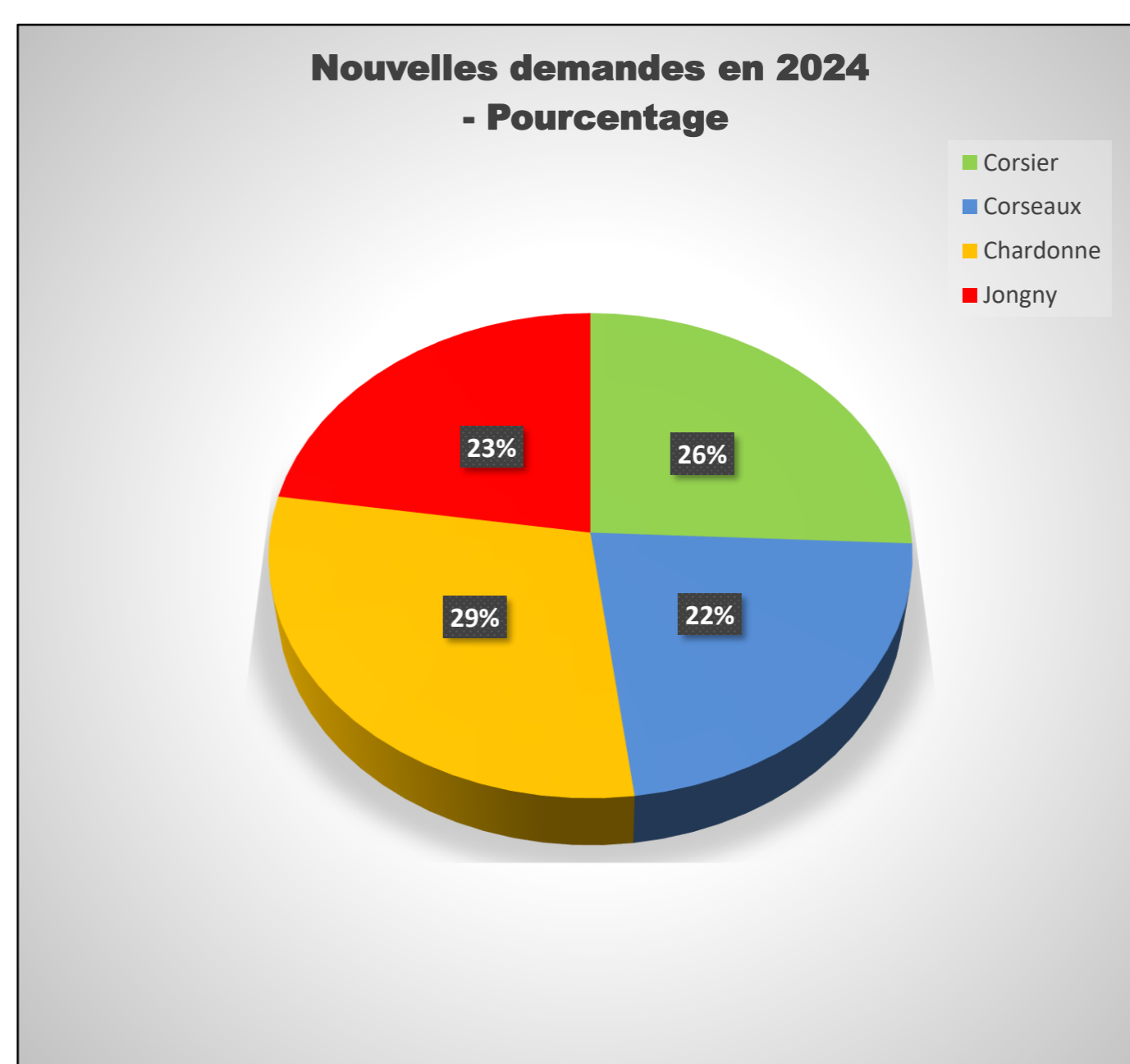
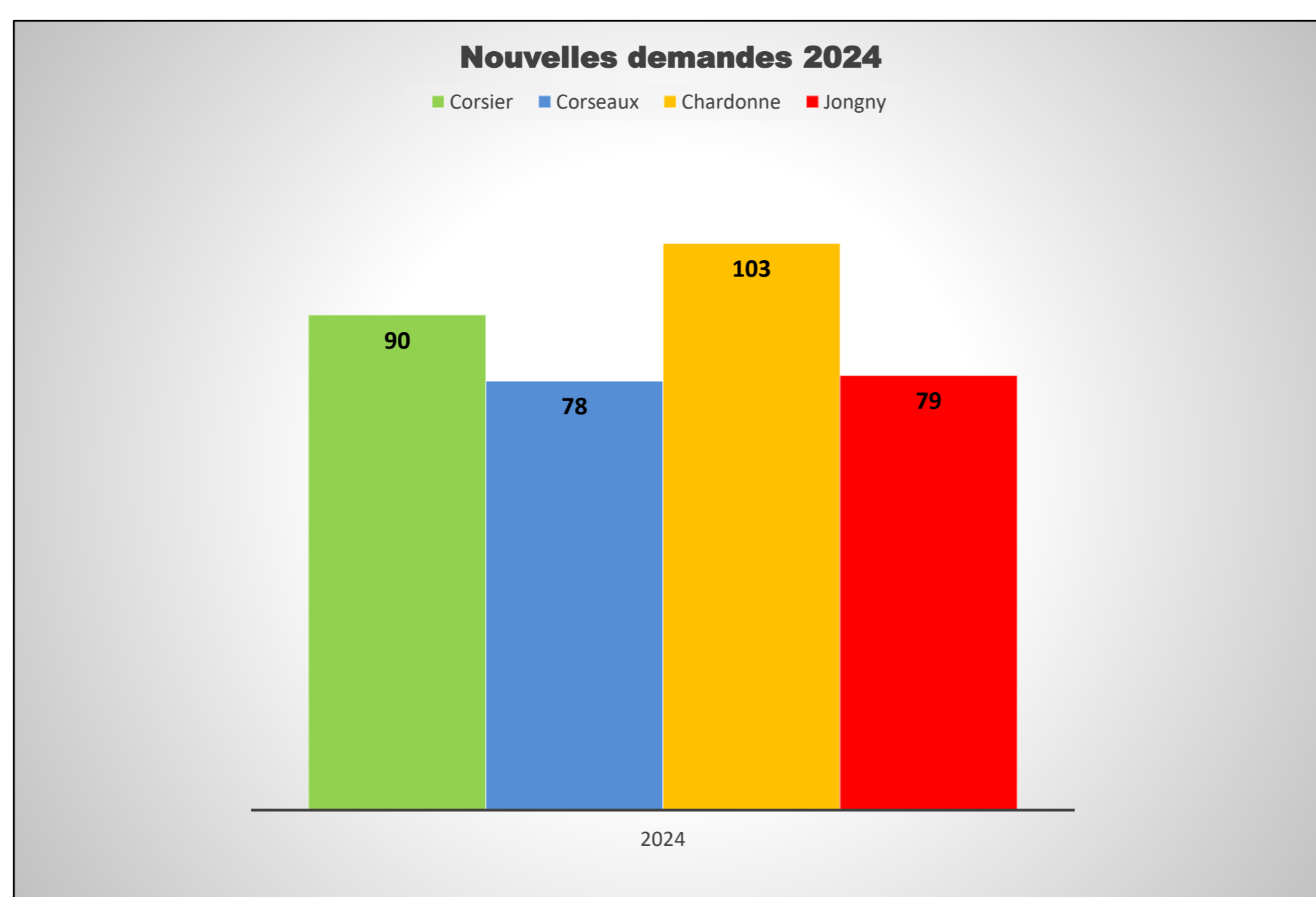
NOUVELLES DEMANDES ENREGISTREES PAR COMMUNE DE 2014 à 2024

	Nombre de dossiers ouverts				
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2013	47	51	61	30	189
2014	30	39	52	31	152
2015	42	44	58	26	170
2016	38	29	49	57	173
2017	49	44	51	28	172
2018	58	64	90	51	263
2019	78	62	95	73	308
2020	78	78	100	75	331
2021	72	56	105	77	310
2022	71	82	120	87	360
2023	96	88	134	88	406
2024	90	78	103	79	350
	749	715	1018	702	3184
	3184				

NOUVELLES DEMANDES DE 2014 A 2024



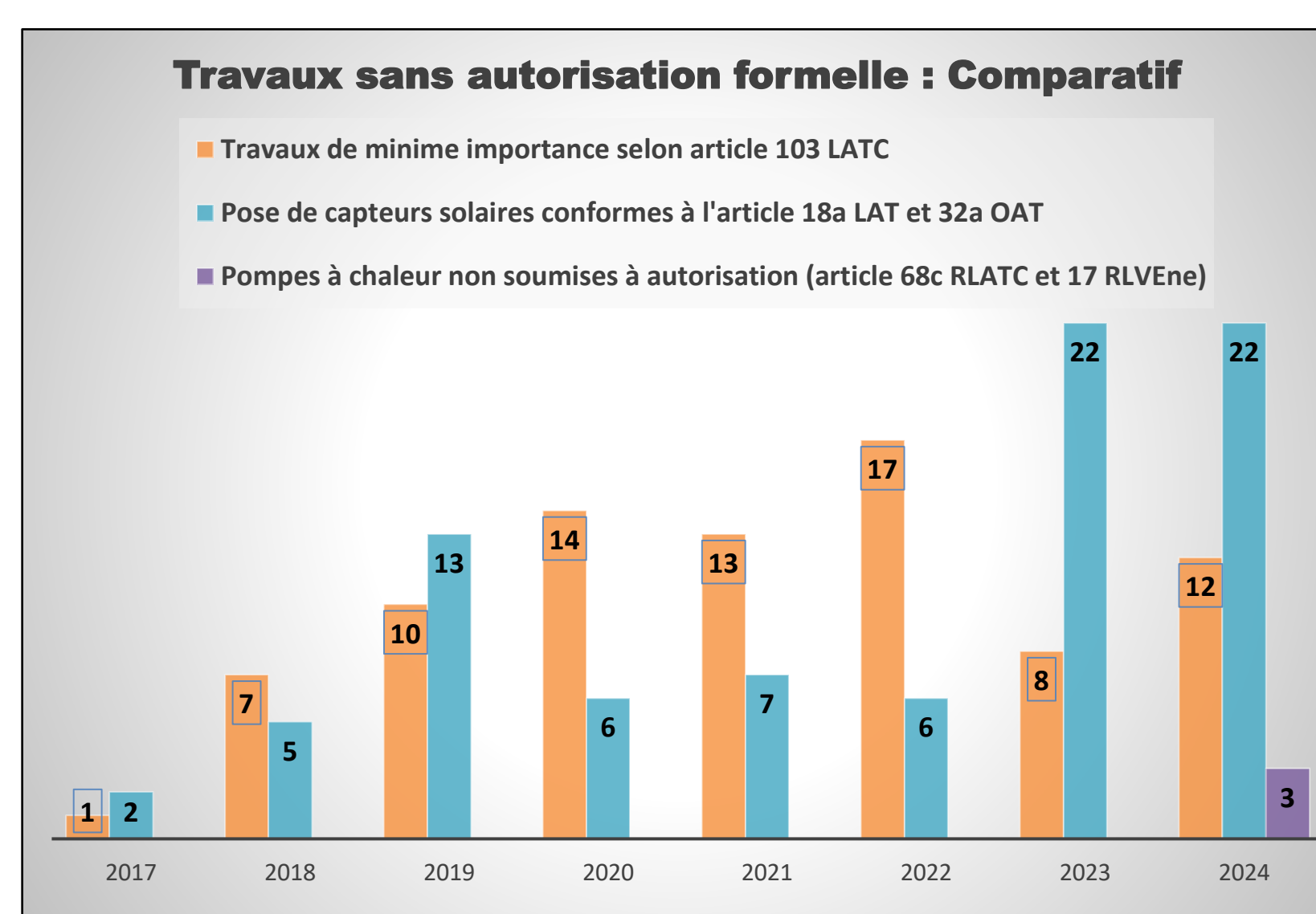
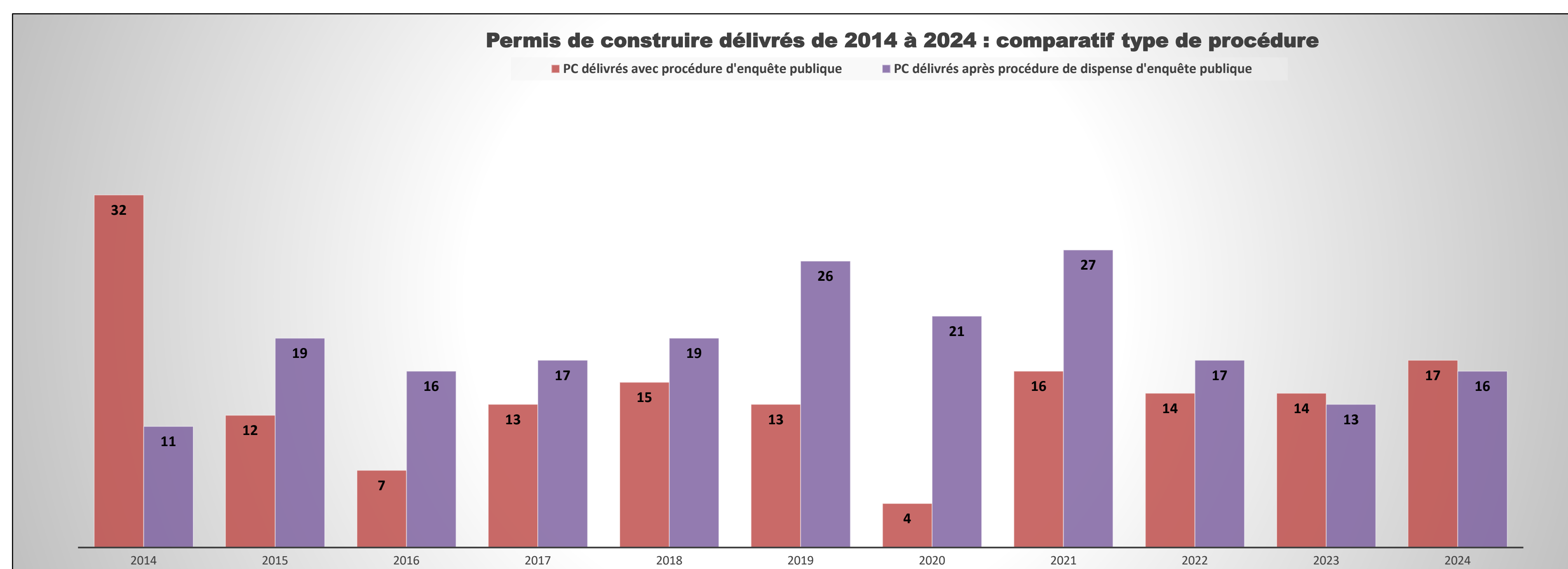
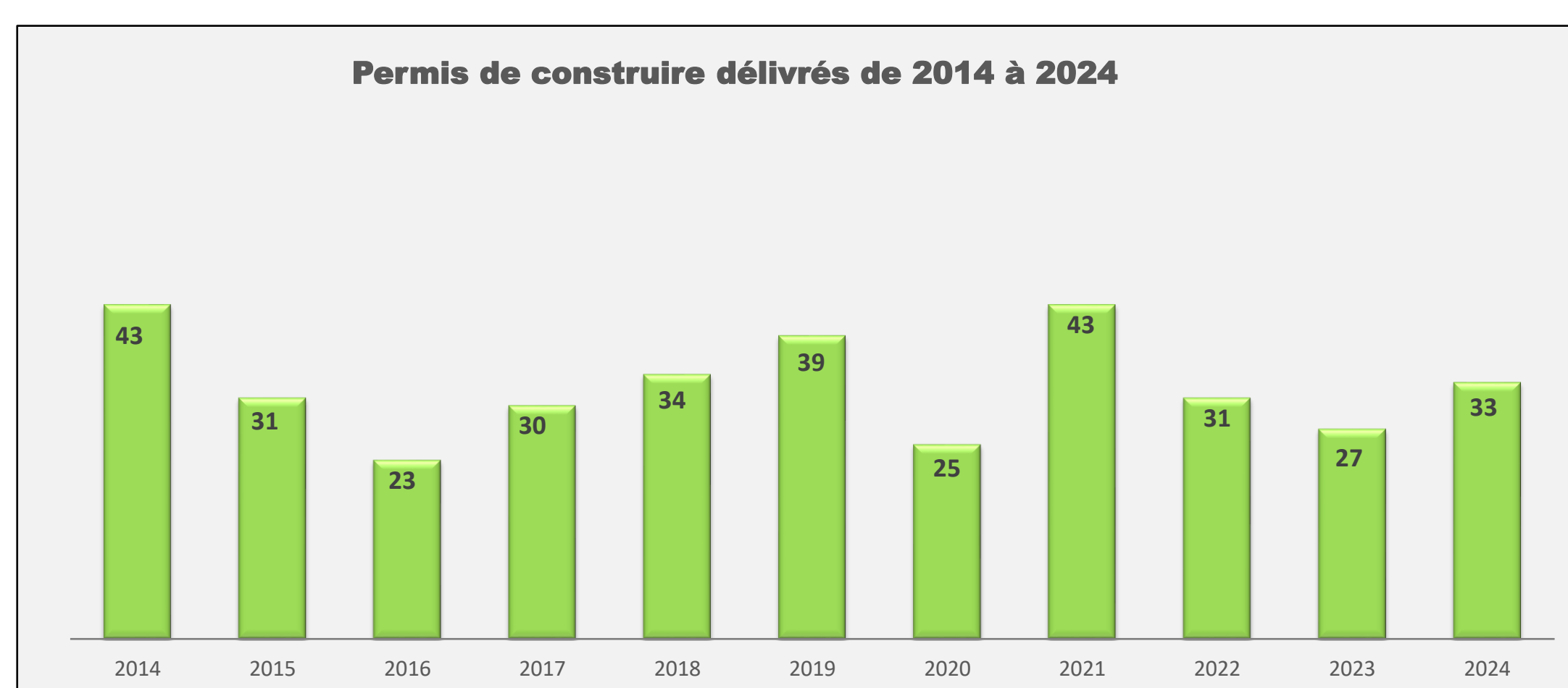
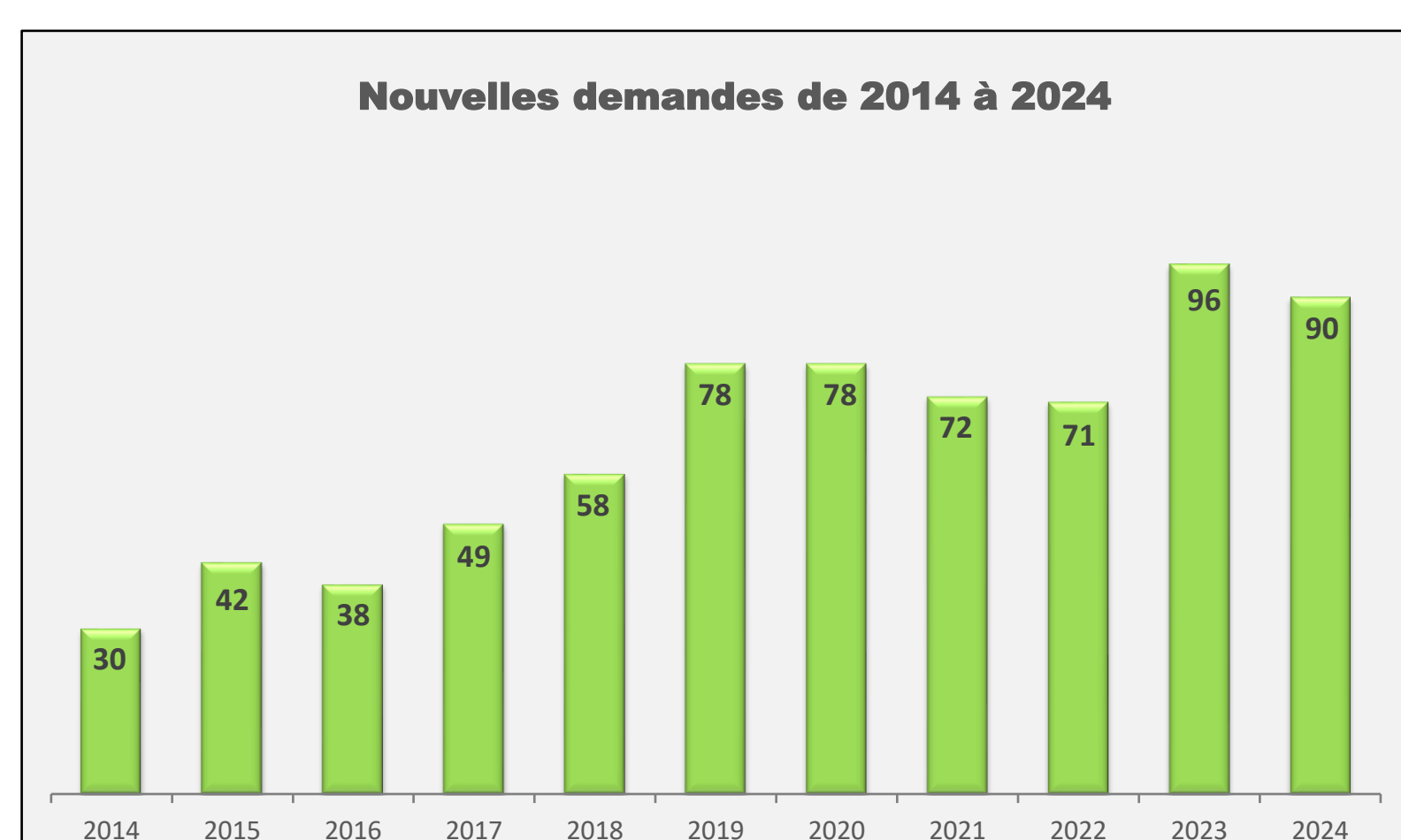
NOUVELLES DEMANDES EN 2024



COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY - STATISTIQUES DE 2014 A 2024



Nouvelles demandes		Permis délivrés (PC)	PC délivrés avec procédure d'enquête publique	PC délivrés après procédure de dispense d'enquête publique	Total des travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle	Travaux de minime importance selon article 103 LATC	Pose de capteurs solaires conformes à l'article 18a LAT et 32a OAT	Pompes à chaleur non soumises à autorisation (article 68c RLATC et 17 RLVene)
2014	30	43	32	11	-	-	-	-
2015	42	31	12	19	-	-	-	-
2016	38	23	7	16	-	-	-	-
2017	49	30	13	17	3	1	2	-
2018	58	34	15	19	12	7	5	-
2019	78	39	13	26	23	10	13	-
2020	78	25	4	21	20	14	6	-
2021	72	43	16	27	20	13	7	-
2022	71	31	14	17	23	17	6	-
2023	96	27	14	13	30	8	22	-
2024	90	33	17	16	37	12	22	3
	702	359	157	202	168	82	83	3





Enfance et
Jeunesse

Rapport de gestion

de l'Association Intercommunale du Cercle de Corsier Enfance et Jeunesse

- Exercice 2024 -

Le document est disponible via :

[*https://asicc.ch/wp-content/uploads/*](https://asicc.ch/wp-content/uploads/)

[*2025/03/01_2025_rapport_de_gestion_2024_V2_site_internet.pdf*](https://asicc.ch/wp-content/uploads/2025/03/01_2025_rapport_de_gestion_2024_V2_site_internet.pdf)

CORAT RIVIERA

COMMISSION CONSULTATIVE RÉGIONALE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Instituée en 1987 par les dix municipalités de l'ancien district de Vevey sous la forme d'une commission intercommunale, la CORAT Riviera a pour mission d'étudier les problématiques d'aménagement du territoire qui concernent l'ensemble de la Riviera ou une partie de celle-ci. Il s'agit d'un organisme de réflexion, de concertation et de coordination à caractère consultatif, qui présente des propositions aux municipalités.

La CORAT Riviera est composée d'un·e représentant·e de chaque municipalité des neuf communes de la Riviera, responsable de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. A l'origine, seul·e·s les chef·fe·s des services des trois villes y participaient également, mais depuis 2011, les responsables des bureaux techniques communaux ont été intégrés à la CORAT, en lien avec l'élaboration du projet d'agglomération transports et urbanisation (PA T/U) Rivelac de 2^e génération (PA2). Le SAI se charge du secrétariat de la Commission.

La direction de Promove est également invitée à la CORAT plénière depuis 2017, ainsi que le Bureau technique de l'Agglomération Rivelac depuis 2020.

Pour la législature 2021-2026, la présidence de la CORAT a été assurée successivement par M. Dominique Martin, Conseiller municipal à Blonay, jusqu'en janvier 2022 (mise en place des nouvelles autorités de la Commune fusionnée Blonay – Saint-Légier), puis par Mme Elise Kaiser, Conseillère municipale à La Tour-de-Peilz. M. Ludovic Sherif, Conseiller municipal à Veytaux, en assure la vice-présidence.

Selon les objectifs définis par les municipalités et l'importance des dossiers à traiter, la CORAT peut désigner des groupes de travail spécifiques chargés du suivi de ces dossiers. Cas échéant, ces groupes peuvent recourir aux avis et prestations d'un·e consultant·e extérieur·e. Les membres de la CORAT sont alors régulièrement informés sur les démarches entreprises par les groupes de travail et sur l'avancement des mandats qui leur ont été confiés lors des réunions de la Commission plénière.

ACTIVITÉS 2024 DE LA CORAT PLÉNIÈRE

La CORAT s'est réunie à cinq reprises en 2024, en février, mars, mai, septembre et novembre. Deux grands points ont été abordés de manière systématique lors de ses séances :

- l'Agglomération Rivelac et le suivi des procédures relatives au projet d'agglomération de 5^e génération (PA5) et plan directeur intercommunal vaudois (PDi), ainsi que la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) ;
- les dossiers communaux à incidence régionale et en particulier l'interface gare de Vevey.

Parmi les autres sujets traités ponctuellement, deux d'entre eux sont également d'importance et ont fait l'objet d'une présentation particulière, soit le plan de mobilité interentreprises et la stratégie cantonale vélo – Horizon 2035.

Agglomération Rivelac

Pour rappel, selon l'organisation définie par le Comité de pilotage (COPI) de l'Agglomération, la CORAT Riviera est l'un des trois organes régionaux de référence qui assurent le suivi des planifications menées par l'Agglomération et appelés à être consultés lors des phases clés. Des points de situation ont été présentés à chaque séance de la CORAT par les délégué·e·s du Bureau technique d'agglomération et la co-présidente, également présidente de la CORAT.

Compte tenu de l'échéance du dépôt du PA5 auprès de la Confédération en mars 2025 et donc d'un calendrier très « serré », toute l'attention a été portée sur le suivi de la procédure y relative, en parallèle avec celle du PDi. Pour l'essentiel, il s'est agi du bilan de la consultation des exécutifs sur une version V0, puis du suivi des modifications apportées (V1), en vue de déposer le dossier pour examen préalable auprès des deux cantons concernés (Vaud et Fribourg) durant l'été, de lancer la phase de consultation publique en automne 2024, puis de finaliser le dossier pour son envoi à Berne dans le délai requis.

La CORAT a notamment permis d'aborder et parfois de régler, à l'échelle de la Riviera, quelques points restés en suspens et nécessitant une position politique régionale pour orienter la suite des démarches.

La SRGZA a également fait l'objet d'un point de situation régulier à la suite de l'examen préalable du Canton de Vaud. Une délégation de la Promove a présenté à la CORAT le fruit des deux ateliers d'une demi-journée consacrés au plan de mobilité interentreprises. Cette démarche a été réalisée en collaboration entre le Canton de Vaud et les 10 organes de promotion économique, dans le cadre de la mise en œuvre des organes de gestion des zones d'activités.

Au surplus, toutes les informations relatives à l'Agglomération Rivelac sont à consulter sur le site internet y relatif : www.agglorivelac.ch.

Projets communaux à incidence régionale – échange d'informations

Pour rappel, la CORAT favorise une information mutuelle des communes sur leurs projets d'importance qui peuvent impacter la région et/ou des communes voisines. Dans ce but, un « tour de table » est organisé à chaque séance de la CORAT plénière.

Un certain nombre de communes ayant une procédure de plan d'affectation communal (PACom) en cours, un point régulier a été fait de leur part sur leur avancement. Il s'avère que lesdits PACom sont pratiquement tous dans une phase similaire, ce qui permet aux membres d'échanger sur leurs expériences respectives.

Un point spécifique a été fait régulièrement par les délégués de Vevey sur une des mesures phare du PA5 pour la commune : l'interface gare de Vevey. La CORAT a été associée à la démarche participative qui a été mise en place.

Autre point qui a fait l'objet d'échanges réguliers au sein de la CORAT, celui des voies vertes, plusieurs communes de la Riviera ayant lancé des projets qui suscitent un certain nombre de discussions avec la DGMR et en particulier son Unité vélo.

Mise en œuvre de la stratégie cantonale vélo – horizon 2035

La stratégie cantonale vélo a fait l'objet d'une révision dès 2021 et est entrée en vigueur en 2023. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie, une délégation de la DGMR se déplace dans les districts vaudois pour en expliciter les conditions. Dite délégation, composée de deux personnes de l'Unité vélo (responsable et cheffe de projet) et du voyer de l'arrondissement Est, est venue à la rencontre des communes de la Riviera en novembre 2024, dans le cadre de la CORAT.

Les échanges qui ont suivi la présentation de la DGMR ont permis aux membres de la CORAT de partager directement leurs préoccupations aux sujets de leurs projets de voies vertes et globalement, de clarifier les points de désaccords et d'incompréhensions.

LEXIQUE D'APPUI

COPII	Comité de pilotage de l'agglomération Rivelac
CORAT	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (Riviera)
PA5	Projet d'agglomération de cinquième génération
PA T/U	Projet d'agglomération transports et urbanisation
PDi	Plan directeur intercommunal
Promove	Promotion économique de la Riviera et de Lavaux
SAI	Service des affaires intercommunale de la Riviera
SRGZA	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités

Vevey – le 12 février 2025 / SAI – LMS

COMMISSION PRÉVENTION RIVIERA

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La commission « drogue » Riviera a été institutionnalisée de façon permanente en 1996 par les dix municipalités de l'ancien district de Vevey qui participaient à son financement annuel à hauteur de CHF 1.- / habitant.e. Elle était essentiellement composée de représentant.e-s des milieux professionnels concernés par la toxicomanie, sous la présidence d'un.e représentant.e des autorités politiques choisi.e parmi les trois délégué.e-s des municipalités. Il s'agissait principalement d'un organisme de soutien et de coordination entre les professionnel-le-s et les autorités politiques, en matière de prévention et de lutte contre la toxicomanie au niveau du district.

Dès 2000, les actions de prévention soutenues par la commission ont été en s'élargissant, pour s'étendre à d'autres problématiques que la toxicomanie, comme l'alcool ou la violence. Ces changements ont conduit à la révision du cahier des charges de la commission en 2001, renommée « Commission Prévention Riviera » (CPR), en accord avec le nouveau cahier des charges, qui établissait la compétence de la commission en matière de soutien aux actions de prévention dans un sens très large. En parallèle, la commission a confié une étude au professeur Alain Clémence fin 2001, qui a mis en évidence diverses pistes en vue d'une politique régionale de prévention sur la Riviera.

Début 2024, un nouveau cahier des charges¹ est entré en vigueur, après adoption par les neuf municipalités de la Riviera. Ce document résulte de réflexions initiées fin 2022 sur les missions et les critères d'octroi des soutiens financiers de la CPR. Dans un premier temps, un Groupe technique (GT), composé de représentants des milieux professionnels, a été constitué. En concertation avec la CPR, le GT a mené ces travaux tout en adaptant parallèlement le formulaire de demande de soutien ainsi que le sommaire type pour les bilans des actions réalisées afin de les faire correspondre au nouveau cahier des charges.

Les neuf municipalités collaborent au sein de la CPR, dans le but de promouvoir la prévention en faveur de la cohésion sociale sur leur territoire. La CPR a pour missions :

- L'échange d'informations, l'identification des besoins, la mise en commun d'expertises et la concertation sur des stratégies ;
- Le soutien financier à des projets de prévention primaire, secondaire ou tertiaire ;
- La sensibilisation des autorités politiques à des problématiques spécifiques ;
- La communication auprès de publics variés sur des problématiques et des projets.

La CPR est composée d'une délégation fixe de 10 membres, dont cinq représentant.e-s des municipalités de la Riviera, nommée.e-s par celles-ci, et cinq représentant.e-s des milieux professionnels actifs dans le domaine de la prévention. Les représentant.e-s sont désignés pour une législature et peuvent être reconduits dans leurs mandats.

La CPR peut décider de modifier sa composition en fonction des besoins identifiés par les municipalités et les milieux professionnels. D'autre part, bien que limité à 5, le GT peut s'élargir en invitant des intervenants spécifiques selon les sujets à traiter.

Le SAI assure le secrétariat et la gestion de la CPR et du GT.

¹ Téléchargeable sur <http://www.sai-riviera.ch/prévention-cahiercharges2024.pdf>

En 2024, la délégation fixe de la CPR a été assurée comme suit :

Montreux - Veytaux	Mme Jacqueline Pellet, Conseillère municipale à Montreux, Présidente jusqu'au 30.06.2024
Vevey	Mme Gabriela Kämpf, Conseillère municipale, Présidente dès le 01.07.2024
Blonay – Saint-Légier	M. Bernard Degex, Conseiller municipal
Cercle de Corsier (2021-2026 : Jongny)	Mme Céline Murisier, Conseillère municipale
La Tour-de-Peilz	M. Vincent Bonvin, Conseiller municipal
Animation Jeunesse	M. Marco Pavarini – Responsable TSP Vevey
Cohésion sociale	M. Simon Smith – Chef de service – Montreux Mme Christyl Vasserot – Cheffe de service – Vevey
Education	Mme Bénédicte Saille – Directrice EPS – Vevey
Prévention des addictions	M. Vincent Masciulli – Directeur AACTS
Sécurité (prévention – ASR)	M. Pierre-André Emery – Chargé de prévention

ACTIVITES 2024

Le GT et la CPR se sont réunis chacun à trois reprises en mars, mai (GT) / juin (CPR) et octobre 2024.

L'année 2024 a été notamment consacrée à la mise en place du nouveau cahier des charges. Le GT et la CPR ont abordé la question de la composition de la commission, en particulier de la représentation des milieux professionnels. Pour cela, le SAI a établi une vision d'ensemble sur la structure et le fonctionnement de la CPR et son évolution depuis 2002. Sur cette base, il a été décidé de maintenir la composition actuelle du GT, assurant ainsi la stabilité et l'efficacité nécessaires à la mise en œuvre du cahier des charges.

Le GT a également pu remonter à la CPR le contenu de ses échanges sur les problématiques prioritaires telles que le harcèlement, le marché des stupéfiants, l'inclusivité (notamment pour la communauté LGBTQIA+), mais aussi les problématiques liées à la jeunesse et au climat dans les EPS, jugé très préoccupant.

Dans ce contexte, le GT a pu expliciter le rôle « d'observatoire » régional du groupe Jeunesse++ qui représente un réseau très large des milieux professionnels de la prévention.

Un tour de table a également été mis en place en 2024, permettant de remonter et de sensibiliser les collectivités publiques aux problématiques actuelles, tant à l'échelle intercommunale que cantonale.

Sur préavis du GT, la CPR a également statué sur les demandes de subventions (détaillées ci-après), entériné les bilans des projets soutenus et discuté des thématiques proposées par le GT.

Depuis 2011, certains membres de la CPR participent également aux séances du Conseil régional de prévention et de sécurité (CRPS), mis en place par le canton à l'échelle du district et présidé par la préfecture, en l'occurrence par M. Fabrice Neyroud. La CPR a suggéré au CRPS de se réunir régulièrement avec le CRPS d'Aigle pour échanger sur leurs problématiques communes à l'échelle de l'Est vaudois ; une première rencontre s'est tenue fin 2024 et ce fonctionnement sera reconduit en 2025.

Demandes de soutien traitées en 2024

La CPR a examiné 7 demandes de soutien, parmi lesquelles 5 ont été approuvées. Elle a également reconduit une demande déjà validée pour la période 2022-2024 et finalisé un soutien accordé en 2023, par le versement du solde du montant attribué. Par ailleurs, la CPR a assuré le suivi des projets en cours et pris acte des bilans des institutions bénéficiaires. Les demandes de soutien acceptées et/ou soldées en 2024 sont résumées ci-après.

Commune de Montreux - Service de la cohésion sociale, familles et jeunesse (SFJ) – Médiation urbaine 2024

Dispositif mobile de médiation urbaine déployé du 3 mai au 29 septembre 2024, avec une adaptation spécifique pour le Montreux Jazz Festival (MJF). Ses missions incluent : la mise en œuvre d'actions de prévention et de réduction des risques, la distribution gratuite d'eau, la prise en charge des premiers soins ou l'appel à l'aide des secours en cas de blessure ou de malaise. Elles intègrent également durant le MJF, le dispositif anti-harcèlement « Angela », en partenariat avec AACTS (Addiction, Action communautaire, Travail social), la FVA (Fédération vaudoise contre l'alcoolisme) et le MJF.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 11'800.-.

Fondation Pro Juventute – 147.ch – Conseil & aide pour les enfants et les jeunes

La fondation offre, dans toute la Suisse et depuis plus de 20 ans, des prestations de conseil & aide ciblée sur la jeunesse 7/7 jours, 24h/24h, 365 jours/an, par différents canaux de communication. Constat renouvelé d'une recrudescence des besoins en conseil & aide, notamment sous la forme écrite (+143% en 5 ans), ce qui demande 2 à 2,5 fois plus de temps au service de consultation. Les prestations ont été adaptées pour pouvoir répondre à cette forte sollicitation et une nouvelle ligne d'écoute active, à la pointe de la technologie, a été mise en place.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 16'000.-.

Commune de Blonay – St-Légier - Fêtes de Blonay - « Espace SAFE & ZEN »

Cet espace de prévention à destination des jeunes de 13 à 18 ans, a été mis en place en collaboration avec l'animateur socio-culturel du Cercle de Corsier et ses équipes de « prévention par les pairs », incluant une unité mobile, afin d'interagir directement avec les adolescents que ce soit sur le stand ou dans le périmètre de la fête. Lancée en 2022, cette initiative a permis de toucher plus de 380 jeunes sur le stand et à peu près autant sur le périmètre de la fête. L'ASR a également contribué à ce projet par un affichage spécifique et la mise à disposition de documentation ciblée pour les jeunes. A terme, cette action sera portée par la TSP recrutée fin 2023.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 3'000.-.

Association Multi-Scène – « Être femme ici et là-bas » 2024-2025

Poursuite de l'action destinée à favoriser l'intégration de femmes allophones par le biais du théâtre. Organisation de deux ateliers hebdomadaires selon le niveau de français et l'expérience de la pratique théâtrale des participantes. Constat que la rencontre entre la population autochtone et les femmes allophones impacte positivement le processus mis en œuvre.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 4'000.-.

Association ADN Dialect – Ghetto Jam 2024 et Ghetto Jam 2025-2027

Pour rappel, en 2022, la CPR a accepté de soutenir l'association susmentionnée pour la période 2022-2024, dans le cadre du projet de médiation qu'elle a développé depuis 2015 et reconduit annuellement grâce à son succès. Les jeunes de la Riviera peuvent ainsi participer à des ateliers gratuits visant à améliorer la confiance en eux, leur relation aux autres par le mouvement et à les initier aux métiers de la scène à travers la création d'un spectacle et/ou d'un film.

Depuis 2016, la commission soutient ces activités de prévention pour des périodes de trois ans.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 20'000.- pour 2024 et a accepté de reconduire une subvention annuelle de CHF 20'000.- pour la période 2025-2027.

Association A Ton Tour ! – Deux sessions d'ateliers hebdomadaires

L'association a pour but la promotion de la santé physique et mentale de jeunes adultes (16-25 ans), en créant et gérant le Centre « A Ton Tour ! », qui organise des ateliers collectifs autour des domaines de la santé, de la socialisation et de la créativité. Des délégués du GT de la CPR ont assuré un soutien et un suivi de l'association pour la mise en œuvre de son projet.

La commission a accepté de soutenir ce projet en 2023, à hauteur de CHF 20'000.- dont la deuxième tranche de CHF 10'000.- a été versé en 2024.

COMPTES ET RAPPORT D'ACTIVITES 2023 / COMPTES 2024

Comptes et rapport d'activités 2023

La CPR a adopté les comptes et le rapport d'activités 2023 en mars 2024.

Comptes 2024

La contribution des communes à hauteur de CHF 1.- / habitant-e (population au 31-12-2023) a été facturée en novembre 2024.

En 2024, un montant total de CHF 64'800.- a été versé pour des demandes de soutien approuvées. Par ailleurs, une provision de CHF 64'000.- a été constituée pour des soutiens accordés en 2024, dont les versements sont prévus les années suivantes.

A ces charges, s'ajoute le montant forfaitaire des prestations du Service des affaires intercommunales de la Riviera, à hauteur de CHF 8'000.-.

Dès lors, le solde comptable disponible au 31 décembre 2024 s'élève à CHF 78'573.80.

Au surplus, les communes ont été invitées à porter la contribution de CHF 1.- / habitant-e dans leur budget 2025.

BILAN, ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES

L'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre du nouveau cahier des charges. Cette première année de fonctionnement a démontré que les missions définies correspondent bien aux besoins des acteurs de la prévention et les échanges tant au sein du GT que de la CPR ont permis d'aborder de nombreuses thématiques.

Annexe : Comptes 2024

Vevey - le 27 février 2025 / SAI-CRO/NRP/LMS/nc

COMMISSION PREVENTION RIVIERA

COMPTES 2024

SOLDE AU 01-01-2024	97'510.80
----------------------------	------------------

PRODUITS

Provisions pour soutiens acceptés en 2022 ou 2023 / à verser en 2024

Association Multi-Scènes - "Être femme ici et là-bas 2023-2024" (accepté en 2023)	4'000.00
ADN Dialect - Ghetto Jam 2024 (accepté en 2022)	20'000.00
Association A Ton Tour! - subvention totale CHF 20'000.- (accepté en 2023) - solde à verser	10'000.00
Total provisions 2023	34'000.00

Contribution des communes pour 2024 : CHF 1.- / hab. selon population au 31-12-2023

Blonay - Saint-Légier	12'340.00
Chardonne	3'243.00
Corseaux	2'339.00
Corsier	3'429.00
Jongny	1'918.00
Montreux	26'837.00
La Tour-de-Peilz	12'605.00
Vevey	20'155.00
Veytaux	997.00
Total contribution des communes	83'863.00

TOTAL DES PRODUITS	215'373.80
---------------------------	-------------------

CHARGES

Soutiens acceptés en 2023 versés en 2024

-34'000.00

Association Multi-Scènes - "Être femme ici et là-bas 2023-2024"	-	4'000.00
ADN Dialect - Ghetto Jam 2024	-	20'000.00
Association A Ton Tour! - solde subvention	-	10'000.00

Soutiens acceptés en 2024 versés en 2024

-30'800.00

Pro Juventute - "Conseil et aide 147.ch"	-	16'000.00
"Médiation urbaine 2024 - dispositif mobile" - TSR - Commune de Montreux	-	11'800.00
"Espace SAFE & ZEN" - Commune de Blonay - St-Légier - Fêtes de Blonay 2024	-	3'000.00

Total versements soutiens

- 64'800.00

Solde intermédiaire 150'573.80

Provisions pour soutiens acceptés en 2024 / à verser en 2025, 2026 et 2027

-64'000.00

Association Multi-Scènes - "Être femme ici et là-bas 2024-2025"	-	4'000.00
ADN Dialect - Ghetto Jam 2025 à 2027	-	60'000.00

Total provisions soutiens

- 64'000.00

Prestations du SAI (forfait)

- 8'000.00

TOTAL DES CHARGES	- 136'800.00
--------------------------	---------------------

SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024	78'573.80
----------------------------------	------------------

Vevey - le 18 février 2025 - SAI / NRP/sp/nc



ASSOCIATION RÉGIONALE
D'ACTION SOCIALE RIVIERA
RUE DU COLLÈGE 17 - 1800 VEVEY

Présentation

L'ARAS Riviera est une association des 9 communes de la Riviera et des 4 communes du cercle de Saint-Saphorin. Elle est composée du Centre social régional (CSR), en charge d'appliquer la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), des Agences d'assurances sociales (AAS), en charge d'appliquer le règlement sur les agences d'assurances sociales et du Centre régional de décisions PC Familles, en charge d'appliquer la loi sur les Prestations complémentaires familles (LPCFam) pour la Riviera et la région Bex-Pays d'Enhaut.

Depuis 2021, la totalité des charges financières de ces trois entités est prise en charge par le canton.

Nombre de collaborateur-trices au 31.12.2024

129 collaborateur-trices pour 112.9 EPT

Organisation

Le Comité de direction de l'association composé de municipales et municipaux uniquement s'est réuni sept fois en 2024. Le Conseil intercommunal, composé de municipales et municipaux, s'est réuni à deux reprises en 2024, en présence également du Comité de direction.

Nombre de dossiers RI moyens par commune en 2024 :

Dossiers actifs par commune (*)	Année (moyenne 2 trimestres)	Année (moyenne 2 trimestres)
	2024	2023
Blonay / St-Légier	76	82
Chardonne	21	19
Chexbres	23	25
Corseaux	24	26
Corsier-sur-Vevey	68	73
Jongny	8	7
La Tour-de-Peilz	293	287
Montreux	834	819
Puidoux	45	45
Rivaz	5	4
St-Saphorin (Lavaux)	4	5
Vevey	720	716
Veytaux	45	45
Résultat	2143	2150

LAMal : Nombre de subsidiés par agence en 2024 :

LAMal : Subsidié par AAS	Année	Année
	2024	2023
La Tour-de-Peilz	18720	18145
Chexbres	593	571
Blonay / Saint-Légier	2333	2219
Montreux	11838	11494
	33484	32429

Faits marquants

L'activité des 3 services est stable en 2024.

Les deux projets élaborés dans le cadre de l'appel à projet du canton « Vaud pour vous », Synergie des seuils d'accès et Riviera pour vous, ont continué à se déployer sur la région :

Synergie des seuils d'accès : Ce projet a été élaboré en collaboration avec la Fondation AACTS. Une assistante sociale du CSR a été détachée dans les locaux de la Fondation AACTS afin d'accompagner les usagers de la structure à faire valoir leurs droits auprès du CSR ou auprès d'autres instances. En 2024, à la suite du départ à la retraite de l'assistante sociale, une nouvelle personne a rejoint le projet. Ce projet court jusqu'à septembre 2025.

Riviera pour vous : en collaboration avec Caritas Vaud et le Centre social protestant (CSP) Vaud, nous avons ouvert en septembre 2023 un nouveau lieu d'accueil à la population de la Riviera. Ce lieu s'adresse avant tout à des personnes qui, pour des raisons qui leur sont propres, n'arrivent pas à s'adresser au CSR ou à d'autres services. Dans le cadre de la permanence de Riviera pour vous effectuée par des assistantes sociales, ces dernières accueillent, évaluent la situation, voire accompagnent les personnes vers les autres services. Un cyberspace est également à disposition afin de soutenir les démarches administratives en ligne, et un atelier numérique est proposé depuis novembre 2024 pour toute personne souhaitant s'initier à l'utilisation des outils numériques dans le cadre de leurs démarches. Le succès de la structure, avec une fréquentation toujours en hausse, démontre qu'elle répond à un besoin dans la région.

Buts optionnels

Sur proposition du Comité de direction et au titre de buts optionnels, le Conseil intercommunal a validé, en 2024, la subvention de l'association Lire et Ecrire, la Fondation AACTS, Partage Riviera, Jet Service (CSP) de Français en jeu. De plus, un nouvel objectif optionnel a été introduit en 2024 : Riviera pour vous.

21.03.2025/DRC

service des affaires intercommunales de la riviera

Rapport d'activités 2024

Le document est disponible via :

www.sai-riviera.ch/SAIra2024.pdf



BLONAY -
SAINT-LEGIER



CHARDONNE



CORSEAUX



CORSIER



JONGNY



MONTREUX



LA TOUR-DE-PEILZ



VEVEY



VEYTAUX



Synthèse de l'année 2024 :

En 2024, les deux principaux dossiers menés par Rivelac, à savoir le Plan directeur intercommunal – Projet d'Agglomération de 5^e génération (PDI-PA5) ainsi que la Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités (SRGZA) se trouvaient en phase de consolidation (environ 90 séances rien que pour le PDI-PA5). Une première phase de consolidation a été menée en collaboration avec les communes. Par la suite, après la phase d'examen préalable cantonal (concernant le PA et la SRGZA), les deux dossiers ont soumis à l'ensemble de la population dans le cadre de leurs consultations publiques respectives, qui se sont déroulées à l'automne.

Ces projets ont été présentés lors de séances publiques, voire de présentations dans les organes délibérants des communes concernées pour le PDI-PA5. Ces présentations ont également bénéficié d'une couverture médiatique relativement large. Il convient de noter que pour le PDI-PA5, seul le Projet d'Agglomération a été soumis en consultation à ce stade, la consultation publique relative au PDI interviendra dans un deuxième temps.

Parallèlement, le bureau technique d'agglomération a été réorganisé suite au départ de sa directrice au printemps. Un fonctionnement plus horizontal a été adopté, avec la coordination du bureau assurée par M. Johan Grossmann.

Membres du COPIL Rivelac

- M. Pierre-Alain **Karlen**, Noville — Co-président en exercice
- Mme Elise **Kaiser**, La Tour-de-Peilz — Co-présidente
- M. Roland **Mesot**, Châtel-Saint-Denis — Co-Président
- M. Didier **Castella**, Conseiller d'État, État de Fribourg
- Mme Christelle **Luisier Brodard**, Conseillère d'État, État de Vaud
- M. Thierry **Blanc**, Roche
- M. André **Blunsi**, Attalens
- M. Antoine **Dormond**, Vevey
- M. Stéphane **Dorthe**, Remaufens
- Mme Muriel **Ferrara**, Rennaz
- M. Thierry **George**, Blonay — Saint-Légier
- M. Pierre-Alain **Maïkoff**, Chardonne
- M. Savio **Michellod**, Granges
- M. Christian **Minacci**, Corseaux
- M. Marcos **Pirès Mendes**, Bossonnens
- Mme Arianne **Rouge**, Corsier-sur-Vevey
- M. Jean-Luc **Sansonnens**, Jongny
- M. Ludovic **Sherif**, Veytaux
- M. Léonard **Studer**, Villeneuve
- M. Caleb **Walther**, Montreux



Membres du Bureau du COPIL Rivelac

- M. Pierre-Alain **Karlen**, Noville – Co-président en exercice dès le 1^{er} juillet 2024
- Mme Elise **Kaiser**, Tour-de-Peilz — Co-présidente en exercice jusqu'au 30 juin 2024
- M. Roland **Mesot**, Châtel-Saint-Denis — Co-président
- Mme Sylvie **Cornut**, État de Vaud, *ad interim*
- M. Antoine **Dormond**, Vevey
- M. Thierry **George**, Blonay – St-Légier
- M. Christian **Minacci**, Corseaux
- M. Samuel **Russier**, État de Fribourg
- M. Caleb **Walther**, Montreux

Personnel du Bureau technique d'agglomération

- M. Johan **Grossmann** – Coordinateur du bureau et chef de projet mobilité
- Mme Joy **Guardado** – Cheffe de projet urbanisme
- Mme Emmanuelle **Courvoisier-Leite** – Assistante de direction
- M. Guillaume **Guex** – Assistant de direction